

A – ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme DUSSOUS procède en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Serge BOUDET (DT FOUGERES) est nommé secrétaire de séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 27 février 2025

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2025 n'a pas pu être transmis aux membres du Comité en amont de la séance. Par conséquent, la Présidente informe le Comité Syndical que le compte rendu sera soumis à l'approbation de l'assemblée *lors du prochain comité*.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 27 Février 2025.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 02 du Comité syndical du 15 janvier 2025 relative aux délégations du Comité syndical à la Présidente ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions qu'elle prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2025	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée globale du marché de la prestation
13/02/2025	VF D33 2025	Quai Fougères	Fourniture et mise en place de la vidéosurveillance sur le centre de transfert à Javené	VELEC	859,00 €	2 mois
13/02/2025	VF D34 2025	Déchèteries	Gestion de déclassement brique plâtrière sur les déchèteries du SMICTOM des Pays de Vilaine en 2025	BRANGEON	15 000,00 €	1 an
13/02/2025	VF D35 2025	Déchèteries	gestion de déclassement gravats sur les déchèteries du SMICTOM des Pays de Vilaine du 1er semestre 2025	BRANGEON	25 000,00 €	6 mois
13/02/2025	VF D36 2025	Quai Guignen	Prestation pour le contrôle périodique réglementaire des installations électriques sur le site du Guignen du 01/01/2025 au 31/12/2027	DEKRA	1 455,00 €	3 ans
14/02/2025	VF D37 2025	Révertec	Modification table d'échange du compteur de la sous station BCM	DALKIA	565,00 €	
19/02/2025	VF D38 2025	Déchèteries	Traitement des non-conformités sur les déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères du 19/02/2025 au 31/01/2026	BORDINI ENVIRONNEMENT	30 000,00 €	1 an
19/02/2025	VF D39 2025	Déchèteries	Gestion de déclassement des cartons des déchèteries du SMICTOM des Pays de Vilaine en 2025	SUEZ	3 000,00 €	1 an
26/02/2025	VF D40 2025	Quai Fougères	Contrat de maintenance périodique des portes sectionnelles du quai de Javené du 26/02/2025 au 25/02/2028	AUBIN CONCEPT FERMETURE	6 210,00 €	3 ans
26/02/2025	VF D41 2025	Quai Fougères	Achat de petits mobiliers et fournitures	PROLIANS BEAUPLET-LANGUILLE	1 097,00 €	
26/02/2025	VF D42 2025	Quai Guignen	Fourniture de rouleaux d'impression pour le pont bascule	PRECIA MOLEN	482,00 €	
26/02/2025	VF D43 2025	Quai Guignen	Planification du contrôle périodique réglementaire du pont bascule	PRECIA MOLEN	1 124,00 €	
26/02/2025	VF D44 2025	Révertec	Recherche de fuite sur le réseau	DALKIA	1 334,00 €	
26/02/2025	VF D45 2025	Révertec	Travaux sous-station bureau	DALKIA	2 405,00 €	
27/02/2025	VF D46 2025	CVED	Traitement des ordures ménagères pendant l'arrêt technique du CVED en mars 2025	SUEZ	32 660,00 €	2 semaines
06/03/2025	VF D47 2025	CVED	Accompagnement juridique sur la rédaction d'un avenant à la DSP du CVED	EARTH AVOCATS	5 000,00 €	
06/03/2025	VF D48 2025	Déchèteries	Chargement et traitement d'un déclassement de déchets sur la déchèterie de Janzé	TRIADIS SERVICES	300,00 €	
06/03/2025	VF D49 2025	Quai Guignen	Abonnement 3 lignes mobiles du quai de Guignen en 2025	SFR BUSINESS	780,00 €	1 an
06/03/2025	VF D50 2025	Communication	Réalisation de signalétiques roll up	KACTUSLAB	362,00 €	

Un délégué demande en quoi consiste les décisions prises pour la gestion de déclassement ?

M. BOCANDE répond, il y a des déclassements, notamment sur la brique plâtrière, les gravats, le carton. Ce sont tous les déchets de déchetterie qui sont refusés en entrée d'exutoire parce qu'ils ne respectent pas les consignes de tri. N'ayant pas de marché prévu, on prend des décisions à chaque fois qu'il y a des bennes refusées. Etant donné que cela revient de manière assez récurrente, ce sont des choses qu'on communique aussi beaucoup avec les SMICTOMs pour revoir les consignes auprès des agents d'accueil en déchetterie pour éviter qu'on ait ces refus et ces erreurs de tri dans les bennes.

M. LEFEUVRE (DS BREAL S/VITRE) demande s'il serait possible de resensibiliser les agents, de refaire une formation ?

M. BOCANDE répond que c'est en effet possible afin de bien connaître aux agents d'accueil les exutoires et les règles de tri sur ces refus.

Mme DUSSOUS ajoute que l'on peut faire quelque chose de global et les sensibiliser au coût.

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 27 février 2025.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 15 janvier 2025 relative à l'élection du Bureau syndical de S3T'ec (Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés) ;

Vu la délibération n°4 du Comité syndical du 15 janvier 2025 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau Syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2025	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée globale du marché de la prestation
27/02/2025	VF BS04 FEV25	CVED	Marché d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et travaux de l'UV2R	INDDIGO	145 200,00 €	4 ans

B – FINANCES

Question 5 – Approbation du CFU 2024 (Compte Financier Unique)

Le Vice-Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;

Vu la délibération n°6 du 8 Novembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024,

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame La Présidente, quitte la séance ;

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

DF Page 4

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
COMMUNICATION	105 630,00	72 107,20	-33 522,80	68%
= 011 Charges à caractère général	79 480,00	52 465,20	-27 014,80	66%
= 012 Charges de personnel	24 000,00	19 223,00	-4 777,00	80%
= 042 Opération d'ordre		419,00	419,00	0%
= 65 Autres charges de gestion courante	2 150,00	0,00	-2 150,00	0%
DECHARGE	17 122,00	12 768,13	-4 353,87	75%
= 011 Charges à caractère général	16 500,00	12 447,13	-4 052,87	75%
= 042 Opération d'ordre	622,00	321,00	-301,00	52%
STRUCTURE	304 787,00	297 003,09	-7 783,91	97%
= 011 Charges à caractère général	79 300,00	63 983,08	-15 316,92	81%
= 012 Charges de personnel	139 760,00	147 756,53	7 996,53	106%
= 022 Dépenses imprévues		0,00	0,00	0%
= 042 Opération d'ordre	6 027,00	3 511,40	-2 515,60	58%
= 65 Autres charges de gestion courante	29 700,00	31 752,08	2 052,08	107%
= 67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0%
= 68 Dotation aux provisions	50 000,00	50 000,00	0,00	100%
FILIERES	2 191 900,00	2 191 277,17	-622,83	100%
= 65 Autres charges de gestion courante	2 191 900,00	2 191 277,17	-622,83	100%
VERRE	45 200,00	22 921,11	-22 278,89	51%
= 011 Charges à caractère général	45 200,00	22 921,11	-22 278,89	51%
= 012 Charges de personnel		0,00	0,00	0%
BIODECHET	20 000,00	1 621,43	-18 378,57	8%
= 011 Charges à caractère général	20 000,00	1 621,43	-18 378,57	8%
= 012 Charges de personnel		0,00	0,00	0%
= 042 Opération d'ordre		0,00	0,00	0%
JRM	26 000,00	28 865,32	2 865,32	111%
= 011 Charges à caractère général	26 000,00	28 865,32	2 865,32	111%
Total général	18 202 786,00	16 870 521,63	-1 332 264,37	93%

Principaux postes :

Tri des déchets recyclables = 2 455 k€ (BP 2 656 k€)
 Transfert = 560 k€ (BP 564 k€)
 Exploitation CVED-RCU = 3 836 k€ (BP 4 368 k€)
 Traitement externalisé = 552 k€ (BP 491 K€)
 Transfert = 186 k€ (BP 201 k€)
 Combustibles = 568 k€ (BP 635 k€)
 Gestion des quais = 525 k€ (BP 611 K€)
 Traitement des déchets de déchèterie = 4 171 k€ (BP 4 491 K€)

8

Mme BILLON, sur la partie dépense de fonctionnement, indique que le budget a été exécuté à hauteur de 93%.

On retrouve principalement, les postes ci-après :

- le tri des déchets recyclables à hauteur de 2 450 000 €,
- le transfert à hauteur de 560 000 €,
- l'exploitation de l'usine et du réseau de chaleur urbain à hauteur de 3 836 000 €,
- le traitement externalisé au niveau du SMICTOM PDF à hauteur de 552 000 €,
- le transfert à hauteur de 186 000 €,
- une partie combustible à hauteur de 568 000 €,
- la gestion du quai de transfert de FOUGERES et de VITRE à hauteur de 525 000 €,
- et, le traitement de l'ensemble des déchets des déchetteries à hauteur de 4 171 000 €.

En conclusion, S3T'ec a eu une belle exécution sur l'année 2024.

Mme DUSSOUS indique que l'on avait déjà évoqué ces mêmes chiffres lors du dernier comité. Elle demande s'il y a des questions.



Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

DF Page 3

RF Détail par pôle	BP 2024	CA 2024	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
CS	0,00	-10 487,00	-10 487,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	0,00	-10 487,00	-10 487,00	0%
74- Dotations, subventions, participations	0,00	0,00	0,00	0%
77- Produits exceptionnels		0,00	0,00	0%
DECHARGE		0,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0%
OMR	1 796 219,27	3 220 178,98	1 423 959,71	179%
013- Atténuation de charges	500,00	423,60	-76,40	85%
042- Opérations d'ordre	152 719,00	152 718,50	-0,50	100%
70- Produits des services et ventes diverses	1 643 000,27	2 973 875,58	1 330 875,31	181%
75- Autres produits de gestion courante		93 161,30	93 161,30	0%
77- Produits exceptionnels		0,00	0,00	0%
78-Reprise sur amortissement, et provisions		0,00	0,00	0%
QUAI		0,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0%
STRUCTURE	13 085 666,73	13 093 420,92	7 754,19	100%
013- Atténuation de charges		573,00	573,00	0%
042- Opérations d'ordre		0,00	0,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses		7 178,16	7 178,16	0%
74- Dotations, subventions, participations	13 085 666,73	13 085 667,00	0,27	100%
75- Autres produits de gestion courante		2,76	2,76	0%
76- Produits financiers		0,00	0,00	0%
761 Produits financiers		0,00	0,00	0%
77- Produits exceptionnels		0,00	0,00	0%
REPORT	1 129 000,00	1 129 000,00	0,00	100%
002- Résultat reporté	1 129 000,00	1 129 000,00	0,00	100%
002 Résultat reporté	1 129 000,00	1 129 000,00	0,00	100%
FILIERE	2 191 900,00	2 181 882,69	-10 017,31	100%
70- Produits des services et ventes diverses	2 191 900,00	2 181 882,69	-10 017,31	100%
Total général	18 202 786,00	19 613 995,59	1 411 209,59	108%

Redevance d'équilibre = 13 086 k€

Recettes industrielles Vente énergie et apports extérieurs = 2 100 k€ (BP = 1 643 k€)
Rétrocession recettes filières = 2 182 k€
Report à hauteur de 1 129 k€

Perception des CEE affectés en recette de fonctionnement même si liés à une dépense d'investissement : 875 k€

9

Mme BILLON mentionne sur la partie recette de fonctionnement, une exécution à hauteur de 108 %.

Pour rappel, les recettes sont principalement :

- la Redevance d'Equilibre versée par les 2 SMICTOMs en 2024 à hauteur de 13 086 000 €.
- les recettes industrielles par rapport aux ventes énergie à hauteur de 2 100 000 €.
- les recettes filières, mais comme on l'a dit l'autre fois, elles sont reversées directement aux 2 SMICTOMs.
- le budget a été fait avec un report à hauteur de 1 129 000 €.

Cette année reste assez exceptionnelle du fait qu'on a reçu les CEE qui sont portés à hauteur de 875 000 €.

Mme DUSSOUS fait remarquer qu'on n'en aura pas l'an prochain, donc c'est vraiment exceptionnel.



Section de fonctionnement

Synthèse par chapitre

DF Synthèse par chapitre	BP 2024	CA 2024	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
011 Charges à caractère général	14 473 950,00	13 370 964,31	-1 102 985,69	92%
012 Charges de personnel	254 820,00	241 077,73	-13 742,27	95%
022 Dépenses imprévues		0,00	0,00	0%
042 Opération d'ordre	718 266,00	506 569,20	-211 696,80	71%
65 Autres charges de gestion courante	2 223 750,00	2 223 029,25	-720,75	100%
66 Charges financières	82 000,00	78 881,14	-3 118,86	96%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0%
68 Dotation aux provisions	450 000,00	450 000,00	0,00	100%
Total général	18 202 786,00	16 870 521,63	-1 332 264,37	93%

Exécution à hauteur de 93%

Exécution à hauteur de 108%

- CEE ;
- Recettes filières

DF Synthèse par chapitre	BP 2024	CA 2024	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP
002- Résultat reporté	1 129 000,00	1 129 000,00	0,00	100%
013- Atténuation de charges	500,00	996,60	496,60	199%
042- Opérations d'ordre	152 719,00	152 718,50	-0,50	100%
70- Produits des services et ventes diverses	3 834 900,27	5 152 449,43	1 317 549,16	134%
74- Dotations, subventions, participations	13 085 666,73	13 085 667,00	0,27	100%
75- Autres produits de gestion courante		93 164,06	93 164,06	0%
76- Produits financiers		0,00	0,00	0%
77- Produits exceptionnels		0,00	0,00	0%
78-Reprise sur amortissement, et provisions		0,00	0,00	0%
Total général	18 202 786,00	19 613 995,59	1 411 209,59	108%

10

Mme BILLON présente la synthèse par chapitre comptable du CFU, :

- la partie dépenses de fonctionnement est à hauteur de 16 870 521 €, et les recettes s'élèvent à 19 613 995 €.

Section d'investissement

Synthèse

DF Page 5-6

DJ par chapitre	BP 2024	CA 2024	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	RAR 2024
020- Dépenses imprévues	0,00		0,00	0%	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 719,00	152 718,50	-0,50	100%	
041- Opérations patrimoniales	78 289,00	51 013,72	-27 275,28	65%	
13- subventions d'investissement	0,00		0,00	0%	
16- Emprunts et dettes assimilées	541 000,00	540 888,16	-111,84	100%	
20- Immobilisations incorporelles	1 624 753,60	48 850,18	-1 575 903,42	3%	6 030,55
21- Immobilisations corporelles	99 517,07	59 956,00	-39 561,07	60%	30 617,67
23- Immobilisations en cours	3 277 365,96	2 255 352,45	-1 022 013,51	69%	863 230,54
27- Autres immobilisations financières	0,00		0,00	0%	
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0%	
Total général	5 773 644,63	3 108 779,01	-2 664 865,62	54%	899 878,76

RJ par chapitre	BP 2024	CA 2024	Différentiel CA/BP	Exe CA/BP	RAR 2024
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	718 266,00	506 569,20	-211 696,80	-29%	
041- Opérations patrimoniales	78 289,00	51 013,72	-27 275,28	-35%	
10- Dotations, fonds divers et réserves	740 537,05	740 609,20	72,15	0%	
13- Subventions d'investissement reçues	30 000,00		-30 000,00	-100%	0,00
16- Emprunts et dettes assimilées	3 360 200,00	1 800 000,00	-1 560 200,00	-46%	
23- Immobilisations en cours	0,00		0,00	0%	
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	846 352,58	846 352,58	0,00	0%	
Total général	5 773 644,63	3 944 544,70	-1 829 099,93	-32%	0,00

11

Pour la partie Investissement, les dépenses CFU s'élève à 3 108 779 € sur la partie dépense. Comme vu la dernière fois, ici c'est surtout le quai de transfert à JAVENE qui a été réalisé sur cette année 2024. Les travaux de modernisation de l'usine ont également été poursuivis sur cette année.

Mme DUSSOUS demande s'il y a des questions sur cette présentation. Ce sont des sujets qui ont été déjà vu lors du dernier comité à Servon sur Vilaine. Elle rappelle que les élus peuvent retrouver tout le détail dans le dossier financement joint en annexe de l'ordre du jour.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, Mme BILLON souligne que l'on retrouve :

- l'emprunt à hauteur de 1 800 000 €,
- le report de l'exercice 2023 à hauteur de 846 352 €,
- les amortissements qu'on retrouve autant en recettes d'investissement qu'en dépenses,
- le FCTVA que l'on retrouve au chapitre 10,



Vue d'ensemble – PROJET CFU

Résultats 2024

Perception des CEE affectés en recette de fonctionnement même si liés à une dépense d'investissement : 875 k€

	Résultat CFU 2024			
	Dépenses	Recettes		
FONCTIONNEMENT				
Crédits de fonctionnement consommés	16 870 521,63	18 484 995,59	Résultat d'exercice	1 614 473,96
Résultat de fonctionnement reporté		1 129 000,00		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 870 521,63	19 613 995,59		
Excédent global de fonctionnement 2024		2 743 473,96		
INVESTISSEMENT				
Crédits d'investissement consommés	3 108 779,01	3 098 192,12	Résultat d'exercice	- 10 586,89
Résultat d'investissement reporté		846 352,58		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 108 779,01	3 944 544,70		
Excédent global d'investissement 2024		835 765,69		
Excédent cumulé 2024		3 579 239,65		
Résultat d'exercice	835 765,69			
Dépenses investissement RAR	899 878,76			
Recettes investissement RAR	-			
Résultat corrigé	- 64 113,07			

12

Sur la vue d'ensemble, au niveau de la partie fonctionnement, Mme BILLON indique un résultat d'exercice à hauteur de 1 614 473,96 €. Toutefois, elle rappelle que cela reste exceptionnel du fait des CEE qui ont été perçus à hauteur de 875 000 €. Cela donne un excédent global de fonctionnement à hauteur de 2 743 473,96€.

Pour la partie investissement, elle indique un résultat d'exercice négatif, soit un déficit de 10 586,99€. Cela donne un excédent global d'investissement à hauteur de 835 765 69 €.

Pour conclure, sur le cumul des 2 sections, fonctionnement et investissement, Mme BILLON présente un excédent cumulé à hauteur de 3 579 239,65 €.

Elle mentionne que se sera cet excédent-là, qui sera proposé aux délégués d'affecter pour 2025.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 927 292,05	17 073 786,00	22 001 078,05
	Recettes réalisées (1)	B	3 098 192,12	18 484 995,59	21 583 187,71
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 773 644,63	18 202 786,00	23 976 430,63
	Dépenses réalisées (1)	E	3 108 779,01	16 870 521,63	19 979 300,64
	Restes à réaliser	F	899 878,76	0,00	899 878,76
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-10 586,89	1 614 473,96	1 603 887,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	846 352,58	1 129 000,00	1 975 352,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	835 765,69	2 743 473,96	3 579 239,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-899 878,76	0,00	-899 878,76
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-64 113,07	2 743 473,96	2 679 360,89

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Sur la présentation synthétique du CFU 2024, on retrouve bien au niveau de la maquette budgétaire le résultat de l'exercice à hauteur de 3 579 239,65 €.



Affectation des résultats

Résultat CA 2024		
	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Excédent global de fonctionnement 2024		2 743 473,96
INVESTISSEMENT		
Excédent global d'investissement 2024		835 765,69

1 519 393,48 € conservé en Section de Fonct. (chap.002)

1 224 080,48 € affectés en section d'investissement (compte 1068)

835 765,69 € repris en section d'investissement (chap.001)



Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter les résultats financiers du compte administratif 2024, comme suit :

- De constater un excédent de fonctionnement de **1 519 393,48 €** à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2025 du budget primitif ;
- D'affecter **1 224 080,48 €** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour financer la section d'investissement ;
- De constater un excédent d'investissement de **835 765,69 €** à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2025 du budget primitif.

15



M. BOCANDE informe qu'une présentation de l'analyse financière de la collectivité va être présentée avant la question sur le Budget.



Les résultats depuis la création du Syndicat

DF Page 7

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 922	2 732 307
Variation annuelle du fonds de roulement	608 004	932 784	490 089	1 316 045	- 614 614	871 253
Fonds de roulement en fin d'exercice	608 004	1 540 788	2 030 877	3 346 922	2 732 307	3 603 560
Fonds de roulement en fin d'exercice en jours	34	80	106	164	70	80

Après une diminution de 20% en 2023, le fond de roulement augmente en 2024

17

Mme BILLON présente un fonds de roulement à hauteur de 3 603 560 € : ce qui donne un fonds de roulement en jours à hauteur de 80 jours.



Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

DF Page 7-8

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543	18 332 280
Evolution annuelle		5%	2%	12%	85%	18%
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029	16 285 071
Evolution annuelle		8%	-1%	7%	90%	17%
Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	1 023 390	1 506 515	2 047 209
Evolution annuelle		-33%	51%	72%	47%	36%
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	36 614	35 608	78 881
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906	1 968 327
Taux d'épargne brute	8%	5%	8%	12%	10%	11%
Evolution annuelle						
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888	656 676	540 888
Epargne nette	469 394	174 662	305 460	130 888	814 230	1 427 439
Taux d'épargne nette	7%	2%	4%	2%	5%	8%
CAF nette (avec produits et charges except.)	469 394	207 188	404 835	754 140	871 810	1 427 439
Taux d'épargne nette avec except.	7%	3%	5%	8%	6%	8%

Le taux épargne brut revient au niveau de 2022 mais reste au dessous du seuil prudentiel (12%) alors que l'épargne nette arrive au niveau du seuil prudentiel (8%).

18

Mme BILLON souligne qu'au niveau du taux d'épargne brut, on est à 11%. S3T'ec est en dessous du seuil prudentiel qui est à hauteur de 12%.

Par contre, au niveau du taux d'épargne net, S3T'ec est aujourd'hui à 8% et on atteint le seuil prudentiel. Ce sont des ratios qui servent après à la collectivité quand on a besoin d'investir.

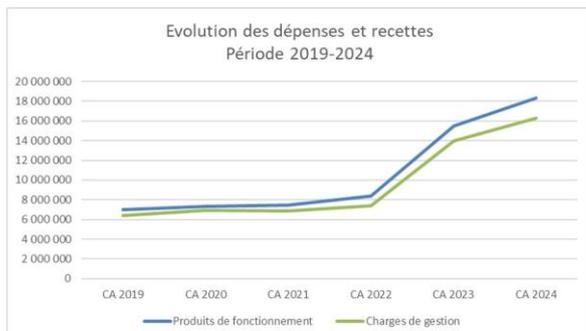


Les soldes intermédiaires de gestion

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

DF Page 9

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000	15 482 543	18 332 277
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610	13 976 029	16 285 071



En 2023, du fait du transfert du traitement des déchèteries ainsi que la gestion des recettes filiales à S3T'ec, les dépenses évoluaient plus vite que les recettes. En 2024, les produits et les charges évoluent de la même façon

19

Par rapport au solde intermédiaire de gestion sur 2024, Mme BILLON mentionne que les recettes augmentent plus que les dépenses. L'année dernière, c'était l'inverse du fait aussi que S3T'ec avait repris le traitement des déchèteries des 2 syndicats.

Mme DUSSOUS constate qu'il y a une bonne tendance. Il ne faut pas que les courbes se croisent.



Les soldes intermédiaires de gestion

Financement de l'investissement

DF Page 9

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813	1 639 971	2 364 159
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718	129 231	7 972
Besoin de financement (3) = (1) - (2)	- 138 610	3 615 192	- 85 254	- 561 905	1 510 741	2 356 186
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-	-	1 800 000
Épargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 776	1 470 906	1 968 325
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+	719 115	1 112 480	661 159	1 548 681	- 39 834	1 412 138
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%	8%	0%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%	0%	76%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%	90%	83%
Part financée sans avoir recours aux exci	228%	129%	167%	583%	98%	160%

9 724k€ investis depuis 2019 essentiellement sur le CVED, dont 1 800k€ pour le quai de transfert, Travaux financés majoritairement par l'emprunt et l'épargne brute.

20

Sur le financement de l'investissement, Mme BILLON indique que l'on retrouve ce qui a été dit tout à l'heure, par rapport au projet de la construction du quai de transfert à Javené, à savoir l'emprunt qui a été réalisé sur 2024 à hauteur de 1 800 000 €.

L'endettement

En cours de dette et annuité au 31 décembre 2024

DF Page 10

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Capital restant dû au 31 décembre N	138 889	4 267 455	3 997 010	4 604 207	3 947 611	5 206 723
Evolution en %		2973%	-6%	15%	-14%	13%
Ratio de désendettement (en année)	0	10	6	3	3	3

OBJET DE LA DETTE	TAUX ACTUEL (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	973 500,27
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	2 568 222,34
Quai de transfert FOUGERES	3,56	Mensuelle	01/04/2024	01/03/2034	1 800 000,00	1 665 000,00
TOTAL: SYNDICAT DES TRAITEMENTS					7 910 000,00	5 206 722,61

En 2023, la dette avait baissé du fait du remboursement du crédit relais

En 2024, réalisation d'un nouvel emprunt pour le financement du quai de transfert

Ratio de désendettement à 3 années (fin 2024)

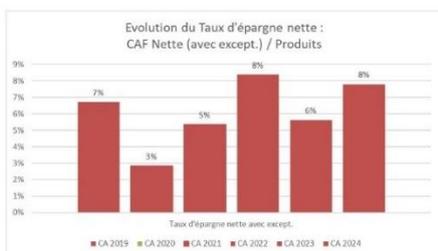
21

Et au 31 décembre 2024, Mme BILLON présente un 'encours de la dette à hauteur de 5 206 000 €. Ce qui fait qu'en ratio de désendettements en année, S3T'ec est à 3 ans aujourd'hui.

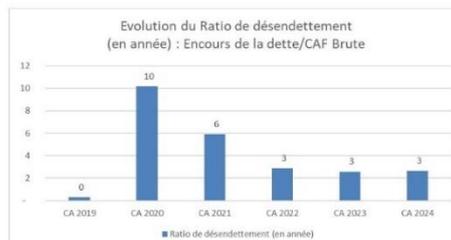
Les ratios

Synthèse depuis la création

DF Pages 7-8-11

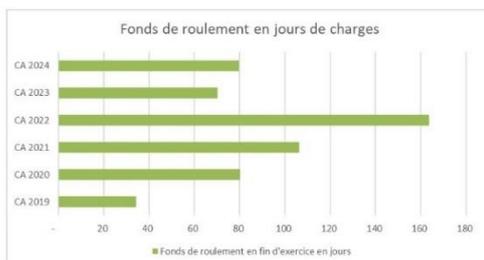


Taux d'épargne nette en-dessous du seuil prudentiel



Faible endettement depuis 2021

Fonds de roulement respecté, sauf 2019



22

Mme DUSSOUS ajoute que ces graphiques permettent aux délégués de voir les tendances et l'évolution.

Mme BILLON présente le taux d'épargne qui est en rouge, dont on parlait tout à l'heure, avec les 8%.

Sur le graphique en bleu, on peut voir le faible endettement dont on parlait avec les 3 ans tout à l'heure avec un capital restant dû au 31 décembre 2024.

Sur le graphique en vert, on peut voir le nombre de jours pour le fonds de roulement sur 2024, soit à 80 jours.

Après une présentation du résultat de l'exercice 2024, et au vu des documents budgétaires remis,

LE Comité Syndical EST INVITE, EN L'ABSENCE DE Mme LA PRESIDENTE, A APPROUVER LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024, ET A DONNER POUVOIR AU PRESIDENT, OU A SON REPRESENTANT, POUR PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION

En l'absence de la Présidente,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- 1) Lui donne acte de la présentation du CFU 2024, lequel présente :
 - a- Un excédent global de fonctionnement de clôture de 2 743 473.96€
 - b- Un excédent global d'investissement de clôture de 835 765.69€
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 20
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 22
Nombre de voix pour : 22
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

Question 6 – Présentation du projet de Budget primitif 2025

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE – Angélique BILLON

La Présidente expose :

Lors de la séance du Comité Syndical, le 27 Février 2025, les perspectives budgétaires du Syndicat de Traitement S3T'ec et leurs conséquences financières ont été présentées.

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance du projet de budget primitif 2025 présenté M. BOCANDE.

M. BOCANDE explique que par rapport à ce qui a été présenté au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), les chiffres du budget sont les mêmes. Ce que l'on va présenter ce sont des chiffres qui ont évolué avec les réajustements et les rééquilibrages entre les collectivités dans le cadre de la redevance équilibre, puisqu'on a eu les derniers tonnages de l'année 2024 et les dernières chiffres de la population au 31 décembre 2024.



Orientations 2025

Intégration de la compétence traitement du SMICTOM des Pays de Vilaine

Mise en œuvre du projet UV2R

Mise en œuvre d'une régie d'exploitation du CTVM de Fougères

Démarrage contrat d'exploitation du CTVM de Vitré

26



Les grands projets 2025

DF Page 12

▷ UV2R/CVED/REVERTEC

- > Démarrage de la DSP avec Praprec Energies ;
- > Mise en œuvre UV2R ;
- > Etude sur la captation carbone ;
- > Mise en œuvre des contrats de coopérations ;
- > REVERTEC :
 - Attribution nouveau marché ;
 - Schéma directeur en lien avec Vitré Communauté ;
 - Finalisation étude raccordement Parc Expo ;
 - Renégociation des contrats de vente énergie.

▷ Flux de déchèterie – déploiement nouvelles filières

- > Démarrage de la prestation de broyage ;
- > Contractualisation avec les exutoires DV ;
- > Développer de nouvelles filières de tri (brique platrière).

▷ Tri des emballages, valorisation matière et filières

- > Etude et expérimentation plastique ;
 - > Discussion avec Valobat pour apport plastiques SMPDV.
- > Réflexion nouveaux marchés de tri et coopérations ;

▷ Massification et transfert

- > Vitré :
 - Démarrage marché avec l'entreprise TRIBORD ;
- > Fougères :
 - Mise en œuvre de la Régie via mise à disposition SMICTOM Pays de Fougères
- > Guignen :
 - Réflexion adéquation outil évolution des flux

▷ Valo Organique

- > Etude sur la filière organique sur le périmètre du SPDV ;
- > Place de la plateforme dans le schéma des différents adhérents ;
- > Marché traitement pour SMSE35 et SMPF.

▷ Communication

- > Accompagnement UV2R ;
- > Refonte des outils de communications (SPDV).

▷ Décharges réhabilitées

- > Démarrage construction projet photovoltaïque
- > Etude hydraulique STEP

Sur les grands projets 2025 déjà présentés en détail au DOB, M. BOCANDE revient sur le projet d'UV2R : la concertation est en cours et l'enquête publique va démarrer en avril.

Mme DUSSOUS avise que ces grands projets ont été également présentés hier au SMICTOM SUD EST 35.

M. BOUDET ajoute qu'ils seront présentés au SMICTOM du Pays de Fougères le 26/03/2025

M. BOCANDE demande s'il y a des questions sur ces grands projets.

Autres sujet BP 2025

▷ Fonctionnement :

- > Etude PFAS ;
- > Surtaxe TGAP ;
- > AMO suivi des travaux UV2R ;
- > Leasing et full service chargeuse (LDL).

84% du BP contrat de prestation

Gestion en Régie de :

- 3 quais de transferts ;
- 1 Plateforme de traitement des déchets organiques ;
- 1 Réseau de chaleur.
- Transfert de l'UVE d'une Régie à une DSP.

▷ Investissements :

- > Financement projet UV2R ;
- > Financement travaux CVED (AT 2024 et RaR investissement validé pendant l'AO) ;
- > Revamping membranes (LDL) ;
- > Changement Presse à balles (CTVM – Vitré).

Peu de recettes autres que la redevance d'équilibre : plus de recette énergie UVE.

Impact de la TGAP depuis PLF 2019

▷ Rappel évolution de la TGAP :

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
A - Installations non autorisées	tonne	151	152	164	168	171	173	175
B - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonne	24	25	37	45	52	58	65
C - Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonne	34	35	47	53	58	61	65
D - Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonne	17	18	30	40	51	58	65
E - Autres installations autorisées	tonne	41	42	54	58	61	63	65

Désignation des installations de traitement thermique de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	A partir de 2025
Installations non autorisées	tonne	125	125	130	132	133	134	135
A - Installations autorisées dont le système de management de l'énergie a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 par un organisme accrédité	tonne	12	12	17	18	20	22	25
B - Installations autorisées dont les valeurs d'émission de NOx sont inférieures à 80 mg/Nm3	tonne	12	12	17	18	20	22	25
C - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique élevée dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,65	tonne	9	9	14	14	14	14	15
D - Installations relevant à la fois des A et B	tonne	9	9	14	14	17	20	25
E - Installations relevant à la fois des A et C	tonne	8	8	11	12	13	14	15
F - Installations relevant à la fois des B et C	tonne	5	5	10	11	12	14	15
G - Installations relevant à la fois des A, B et C	tonne	3	3	8	11	12	14	15
H - Installations autorisées dont le rendement énergétique est supérieur ou égal à 0,70 et réalisant une valorisation énergétique des résidus à haut pouvoir calorifique qui sont issus des opérations de tri performantes	tonne	-	-	4	5,5	6	7	7,5
I - Autres installations autorisées	tonne	15	15	20	22	23	24	25

Intégration Surtaxe TGAP en 2025 + 5€/T

M. BOCANDE indique que lors du DOB il avait fait un focus sur la TGAP, pour rappeler l'impact de la TGAP au niveau du traitement. Ce soir, il présente une illustration et des chiffres.

La nouveauté de cette année 2025 c'est la Surtaxe TGAP : les tonnes qui iront à l'enfouissement à partir de mai seront refacturées, retaxées de 5€ supplémentaires par tonne. Cette évolution a été prise en compte dans la construction budgétaire : la TGAP est de 1 830 000 € pour l'enfouissement (soit 65€ + 5€ à partir de mai) et la valorisation énergétique (TGAP qui est l'ordre de 15 €.)

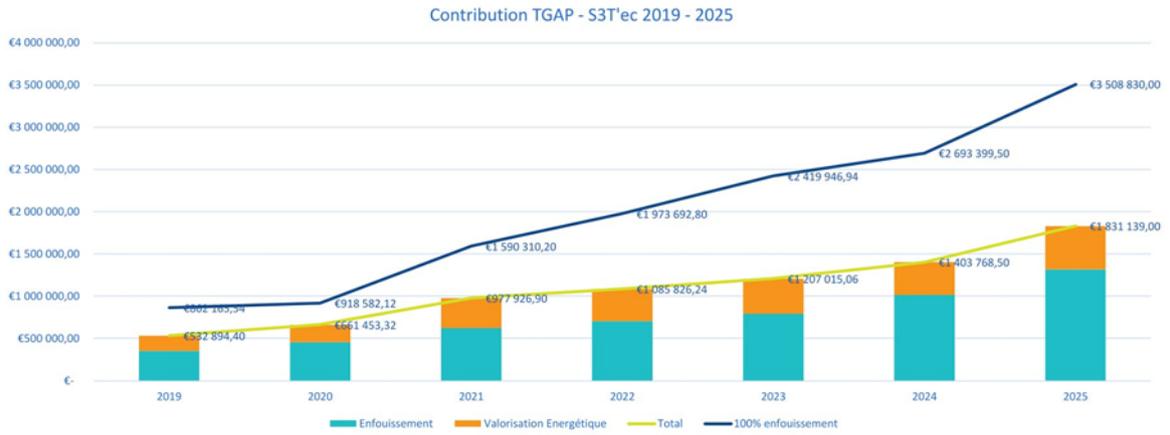
Par contre, s'il n'y avait pas de valorisation énergétique, la contribution TGAP serait de l'ordre de 3 508 000 €. (courbe bleue sur le graphique)

Mme DUSSOUS mentionne que l'on a aussi de la TVA sur la TGAP.

M. BOCANDE confirme.



Impact de la TGAP depuis PLF 2019



Détail BP 2025

Suite présentation BS du 06.03.2025





Section de fonctionnement (projet BP)

Communication

DF Page 30

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
COMMUNICATION	105 630,00	72 107,20	88 090,00	-17 540,00	-17%
011 Charges à caractère général	79 480,00	52 465,20	59 100,00	-20 380,00	-26%
012 Charges de personnel	24 000,00	19 223,00	26 840,00	2 840,00	12%
042 Opération d'ordre		419,00		0,00	0%
65 Autres charges de gestion courante	2 150,00	0,00	2 150,00	0,00	0%

- Déploiement des actions de communication en vu du nouvel outil,
- Refonte des éléments de communication avec intégration du SPDV ;
- Pas de recettes affectées

37

Sur la partie communication du BP, M. BOCANDE montre une légère diminution à moins 17% que sur le sur le BP de l'année dernière. En effet, il y avait l'étude carbone qui avait été intégrée et qui ne sera pas renouvelée cette année.

Il informe qu'au dernier Bureau Syndical, le communiqué de presse vient d'être finalisé pour l'adhésion du SMICTOM des PDV. Il sera proposé à Messieurs les Présidents afin qu'ils le transmettent aux différents territoires. A chaque fois c'est un peu compliqué : où feront-nous le point de presse pour que l'information rayonne sur tout le territoire ? Le choix est plutôt de faire un communiqué de presse qui sera diffusé pour une prévision début avril. Mme DUSSOUS ajoute qu'il faut communiquer sur le site web S3T'ec cette intégration des PDV afin d'être exhaustif.

M. BOCANDE approuve et complète qu'il faut remettre à jour tous les outils de communication.

M. CAILLEAU demande de combien est le taux de TVA sur la TGAP ?

M. BOCANDE répond qu'elle est de 10%. Pour information, il sera réabordé le sujet de la TGAP en Comités et en Bureaux puisque la programmation de la TGAP était 2019 et 2025. Pour l'instant, pour 2026, on n'a pas de visibilité sur ce que va devenir cette TGAP ? Il y a forcément des choses qui vont sortir sur cette année 2025. Est ce que ce sera toujours le même format de TGAP ? Est ce qu'il y aura des modulations qui seront différentes en fonction des enjeux carbone CO₂, etc...

M. BOCANDE fait état que ces enveloppes ne vont pas être enlevées et retirées à une recette qui sera supprimée de l'État : quelle forme prendra-elle à l'avenir en 2026 ?



Section de fonctionnement (projet BP)

Décharge de Cornillé

DF Page 31

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
DECHARGE	17 122,00	12 768,13	18 821,00	1 699,00	10%
011 Charges à caractère général	16 500,00	12 447,13	18 200,00	1 700,00	10%
042 Opération d'ordre	622,00	321,00	621,00	-1,00	0%

- Pas de recettes associées

38

Sur la décharge de Cornillé, M. BOCANDE indique que l'on est sur des charges de fonctionnement classique, d'entretien, de suivi réglementaire du site. 2025 sera le début de la construction de la centrale photovoltaïque avec BRETISUN sur le site, pour une mise en service en 2026.



Section de fonctionnement (projet BP)

Quais (dépendances individualisées)

DF Page 31

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
QUAI	610 717,00	525 256,39	669 815,67	59 098,67	10%
011 Charges à caractère général	515 270,00	461 507,66	421 100,00	-94 170,00	-18%
60632 Fournitures de petit équipement		1 894,80	500,00	500,00	0%
6064 Fournitures administratives		71,40	100,00	100,00	0%
611 Contrats de prestations de services		0,00	4 200,00	4 200,00	0%
6114 Transport et rechargement	38 000,00	0,00	0,00	-38 000,00	-100%
6132 Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	0,00	90 053,37	13 000,00	13 000,00	0%
6161 Assurances multirisques		470,77	1 800,00	1 800,00	0%
617 Etudes et recherches	0,00	25 890,00	57 200,00	57 200,00	0%
6231 Annonces et insertions	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0%
6262 Frais de télécommunications		117,56	1 200,00	1 200,00	0%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes		24 307,06	4 600,00	4 600,00	0%
6113 Contrats de ps Tri Vitré	419 270,00	298 508,21	235 300,00	-183 970,00	-44%
60611 Eau et assainissement		206,33	1 900,00	1 900,00	0%
60612 Energie et électricité		2 883,06	4 000,00	4 000,00	0%
6156 Maintenance		504,00	21 400,00	21 400,00	0%
60622 Carburant		0,00	25 000,00	25 000,00	0%
62268 Honoraires	43 000,00	4 934,70	0,00	-43 000,00	-100%
61358 Locations mobilières matériel roulant		0,00	34 600,00	34 600,00	0%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers		0,00	10 500,00	10 500,00	0%
61521 Entretien et réparation terrain	13 000,00	8 074,80	3 800,00	-9 200,00	-71%
615228 Entretien et réparation autres batiments		3 591,60	0,00	0,00	0%
012 Charges de personnel		0,00	55 600,00	55 600,00	0%
042 Opération d'ordre	40 447,00	10 100,60	135 655,67	95 208,67	235%
66 Charges financières	55 000,00	53 648,13	57 460,00	2 460,00	4%

- Trois quais en gestion : Fougères et Guignen en régie directe, Vitré en prestation

- Pas de recettes associées

Sur les quais, M. BOCANDE souligne l'intégration du quai de GUIGNEN sur cet ensemble de pôles : soit à hauteur globale d'une augmentation de 10%.

En effet, il y a les modifications suivantes aussi :

- l'amortissement qui va continuer sur le quai de transfert de FOUGERES
- le nouveau marché avec TRIBORD sur le quai de transfert de VITRE.

D'où les variations que l'on peut voir aussi en plus ou en moins, en l'occurrence pour certains postes, notamment à VITRE en moins et, à FOUGERES en plus puisque l'on a l'amortissement aussi. Il y a un nouveau fonctionnement qu'on verra tout à l'heure.



Section de fonctionnement (projet BP)

Site de Libourg

DF Page 33-34

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
LIBOURG	0,00	0,00	485 990,27	485 990,27	0%
011 Charges à caractère général	0,00	0,00	300 830,00	300 830,00	0%
60632 Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0%
611 Contrats de prestations de services	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0%
61558 Entretien et réparations autres biens mobiliers	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0%
6161 Assurances multirisques	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0%
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0%
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0%
6262 Frais de télécommunications	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	0,00	0,00	200,00	200,00	0%
60611 Eau et assainissement	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0%
60612 Energie et électricité	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0%
60622 Carburant	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0%
60636 Vêtements de travail	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0%
60631 Fournitures d'entretien	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0%
6115 Exploitation STEP	0,00	0,00	78 130,00	78 130,00	0%
61358 Locations mobilières matériel roulant	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0%
61521 Entretien et réparation terrain	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0%
615231 Entretien et réparation voiries	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0%
6184 Versement à des organismes de formation	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0%
012 Charges de personnel	0,00	0,00	178 830,00	178 830,00	0%
6218 Autre personnel extérieur	0,00	0,00	178 830,00	178 830,00	0%
042 Opération d'ordre	0,00	0,00	6 330,27	6 330,27	0%
6811 Dotations aux amortissements	0,00	0,00	6 330,27	6 330,27	0%
■ Recettes associées :					
LIBOURG	0,00	0,00	10 950,00	10 950,00	0%
70- Produits des services et ventes diverses	0,00	0,00	10 950,00	10 950,00	0%
7078 Recettes champ solaire	0,00	0,00	10 950,00	10 950,00	0%

Sur le site de Libourg, c'est le lieu-dit où se situe la plateforme plus le quai.

Ce sont les charges générales et globales qui sont sur l'ensemble du site et auxquelles on applique une clé de répartition en fonction du tonnage au biodéchet, à l'ordure ménagère, à l'emballage ou au verre pour redéfinir le coût à la tonne ensuite.

Comme expliqué la dernière fois, M. BOCANDE précise, que pour cette année, S3T'ec a repris tel quel l'ensemble des éléments qui sont venus du SMICTOM des PDV dans la construction budgétaire. S3T'ec se réappropriera ces éléments-là pour la prochaine construction budgétaire.



Section de fonctionnement (projet BP)

Biodéchets

DF Page 33-34

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
BIODECHET	20 000,00	1 621,43	388 991,67	368 991,67	1845%
011 Charges à caractère général	20 000,00	1 621,43	337 450,00	317 450,00	1587%
60632 Fournitures de petit équipement		0,00	5 500,00	5 500,00	0%
611 Contrats de prestations de services		0,00	6 000,00	6 000,00	0%
6114 Transport et rechargement		0,00	9 700,00	9 700,00	0%
617 Etudes et recherches		0,00	21 250,00	21 250,00	0%
6281 Concours divers		0,00	2 500,00	2 500,00	0%
6156 Maintenance		0,00	14 500,00	14 500,00	0%
611920 Contrats de PS traitement biodéchets	20 000,00	1 621,43	246 600,00	226 600,00	1133%
62268 Honoraires		0,00	3 500,00	3 500,00	0%
60628 Autres fournitures non stockées		0,00	3 500,00	3 500,00	0%
60631 Fournitures d'entretien		0,00	1 900,00	1 900,00	0%
60668 Autres produits pharmaceutiques		0,00	2 500,00	2 500,00	0%
61358 Locations mobilières matériel roulant		0,00	3 000,00	3 000,00	0%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers		0,00	15 000,00	15 000,00	0%
61521 Entretien et réparation terrain		0,00	2 000,00	2 000,00	0%
012 Charges de personnel		0,00	0,00	0,00	0%
6218 Autre personnel extérieur		0,00	0,00	0,00	0%
042 Opération d'ordre		0,00	51 541,67	51 541,67	0%
6811 Dotations aux amortissements		0,00	51 541,67	51 541,67	0%

Recettes associées :

RF Détail par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var BP/BP
BIODECHET	0,00	45 000,00	45 000,00	0%	
70- Produits des services et ventes diverses	0,00	45 000,00	45 000,00	0%	
7078 Recettes compost	0,00	45 000,00	45 000,00	0%	

41

Idem pour les biodéchets, ce pôle représente uniquement et spécifiquement toutes les charges qui sont liées à l'exploitation de la plateforme. En principal poste, il est présenté le traitement des biodéchets, notamment lié au criblage et au refus des biodéchets. Si l'on prend juste les charges qui sont vraiment directement fléchées "Biodéchets", c'est le poste qui est le plus important, à hauteur de 210 000 € environ.

Ce sont des sujets sur lesquels S3T'ec est en train de travailler aussi via un audit avec le cabinet INDDIGO.



Section de fonctionnement (projet BP)

Collecte sélective

DF Page 30

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
CS	3 262 000,00	3 056 605,14	4 429 950,00	1 167 950,00	36%
011 Charges à caractère général	3 220 000,00	3 015 501,00	4 406 350,00	1 186 350,00	37%
6114 Transport et rechargement	564 000,00	560 223,58	666 850,00	102 850,00	18%
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
6231 Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
6113 Contrats de ps Tri Vitré	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
6113 Contrats de ps Tri autre PS	2 656 000,00	2 455 277,42	3 739 500,00	1 083 500,00	41%
62871 Remboursement de frais à la collectivité de rattachement		0,00	0,00	0,00	0%
62268 Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
012 Charges de personnel	42 000,00	41 104,14	23 600,00	-18 400,00	-44%
6218 Autre personnel extérieur	42 000,00	41 104,14	23 600,00	-18 400,00	-44%
67 Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0%
678 Autres charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0%

- Nouveau périmètre S3T'ec
- Pas de recettes affectées
- Un marché de tri du périmètre du SDPV au même tarif que SMSE 35, point de vigilance taux de refus intégré à 27% dans le projet de BP.

42

Sur la pole Collecte Sélective, M. BOCANDE souligne qu'avec l'intégration du SMICTOM du PDV cela représente à peu près 33% de tonnages en plus.

Il indique que l'on va retrouver à peu près ces mêmes ordres de grandeur de pourcentage sur les postes où l'on va vraiment être lié à une notion de tonnage. Le coût va être lié à une notion de tonnage
 Le contrat qui a été transféré du SMICTOM des PDV est exactement le même contrat qu'à S3T'ec sur le périmètre du SMICTOM SE35 sujet S 35 avec un tri au RHEU selon les mêmes conditions tarifaires.
 Le petit point de vigilance qu'on avait indiqué c'est que S3T'ec a pris une hypothèse budgétaire sur un taux de refus à 27% sur la collecte sélective. S3T'ec espère que ce taux ne soit pas amené à évoluer. Il n'y a pas de raison normalement par rapport aux politiques qui sont mises en place dans les SMICTOMs, mais cela reste toutefois un point de vigilance.



Section de fonctionnement (projet BP)

Ordures ménagères : dépenses de fonctionnement

DF Page 31

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
OMR	7 128 930,00	6 490 824,97	8 600 517,32	1 471 587,32	21%
011 Charges à caractère général	5 981 700,00	5 540 380,70	7 770 900,00	1 789 200,00	30%
60632 Fournitures de petit équipement	0,00	-574,56	0,00	0,00	0%
6114 Transport et rechargement	201 000,00	185 690,44	270 700,00	69 700,00	35%
6117 Contrats de PS Exploitation CVED	4 368 000,00	3 835 295,42	4 654 000,00	286 000,00	7%
615232 Entretien et réparation réseaux	50 000,00	1 702,08	50 000,00	0,00	0%
617 Etudes et recherches	6 000,00	26 674,75	9 200,00	3 200,00	53%
6231 Annonces et insertions	14 000,00	1 188,00	4 000,00	-10 000,00	-71%
6248 Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
6251 Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
627 Services bancaires et assimilés	0,00	900,00	0,00	0,00	0%
62878 Remboursement de frais à d'autres organismes	16 700,00	132 838,36	22 000,00	5 300,00	32%
635712 Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
6119 Contrats de PS traitement OMR autres sites	491 000,00	552 021,53	1 817 900,00	1 326 900,00	270%
60611 Eau et assainissement	2 000,00	3 099,22	2 700,00	700,00	35%
60612 Energie et électricité	62 000,00	52 948,24	76 200,00	14 200,00	23%
60621 Combustibles	635 000,00	567 680,03	668 200,00	33 200,00	5%
6117 Contrat de PS Exploitation RCU	50 000,00	48 166,82	95 000,00	45 000,00	90%
6156 Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
62268 Honoraires	85 000,00	131 256,37	100 000,00	15 000,00	18%
61351 Locations mobilières autres	0,00	1 494,00	0,00	0,00	0%
615221 Entretien et réparation sur biens immobiliers	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0%
61521 Entretien et réparation terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
012 Charges de personnel	49 060,00	32 994,06	57 740,00	8 680,00	18%
042 Opération d'ordre	671 170,00	492 217,20	718 877,32	47 707,32	7%
66 Charges financières	27 000,00	25 233,01	53 000,00	26 000,00	96%
68 Dotation aux provisions	400 000,00	400 000,00	-400 000,00	-400 000,00	-100%

- Nouveau périmètre S3T'ec
- Démarrage DSP 11/7/25
- Amortissement Travaux CVED
- Augmentation significative du traitement Omr autres sites = contrat SPDV

43

Sur le pôle Ordures Ménagères, M. BOCANDE indique que ce qui est modifié dans le BP 2025 :

- c'est l'intégration du nouveau marché. En effet, la DSP sur l'UVE démarre avec PAPREC le 11 juillet prochain, donc avec de nouveaux prix unitaires qui sont en augmentation par rapport au contrat actuel avec PAPREC.
- l'amortissement pour les travaux du CVED. Mme BILLON en a parlé tout à l'heure : en 2024, S3T'ec n'a pas exécuté et réceptionné tous les travaux encore. L'objectif c'est bien de le faire sur cette année 2025 puisque c'est dans le cadre du marché de performance et ce dernier prend fin.
- le transfert du contrat de traitement du SMICTOM PDV à S3T'ec, avec une externalisation via le site du MANS. Du fait de la baisse de tonnage de FOUGERES, actuellement, S3T'ec travaille aussi pour pouvoir traiter plus d'ordures ménagères du SMICTOM du PDV sur VITRE.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF Page 34

Ordures ménagères : recettes de fonctionnement

RF Détail par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var BP/BP
OMR	1 796 219,27	3 220 178,98	1 417 861,00	-378 358,27	-21%
+ 013- Atténuation de charges	500,00	423,60	500,00	0,00	0%
+ 042- Opérations d'ordre	152 719,00	152 718,50	143 361,00	-9 358,00	-6%
+ 70- Produits des services et ventes diverses	1 643 000,27	2 973 875,58	1 274 000,00	-369 000,27	-22%
+ 75- Autres produits de gestion courante		93 161,30		0,00	0%
+ 77- Produits exceptionnels		0,00		0,00	0%
+ 78-Reprise sur amortissement, et provisions		0,00		0,00	0%

- Recettes associées :
 - DSP : Recettes énergie perçues par le délégataire à compter du 11/07/25

44

M. BOCANDE explique la modification sur les recettes en 2025. Dans le cadre de la DSP, c'est le délégataire qui percevra les recettes d'énergie vapeur et qui les intégrera dans son compte d'exploitation en lieu et place de S3T'ec. Par contre, S3T'ec percevra toujours les recettes énergie liées à REVERTEC.



Section de fonctionnement (projet BP)

DF Page 33

Déchèteries

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
DECHETERIE	4 490 500,00	4 171 271,68	6 141 950,00	1 651 450,00	37%
+ 011 Charges à caractère général	4 490 500,00	4 171 271,68	6 141 950,00	1 651 450,00	37%
60632 Fournitures de petit équipement		2 370,00		0,00	0%
611 Contrats de prestations de services		37 334,42		0,00	0%
617 Etudes et recherches	13 000,00	0,00	9 500,00	-3 500,00	-27%
6231 Annonces et insertions		2 820,08		0,00	0%
6113 Contrats de ps Tri Vitré		0,00		0,00	0%
611903 Contrats de PS traitement encombrants	2 916 000,00	2 606 104,73	3 460 000,00	544 000,00	19%
611904 Contrat de PS traitement cartons	56 000,00	44 447,83	141 400,00	85 400,00	153%
611905 Contrats de PS traitement gravats	157 000,00	135 268,25	184 700,00	27 700,00	18%
611906 Contrats de PS traitement DV	267 000,00	263 692,01	836 250,00	569 250,00	213%
611908 Contrats de PS traitement DDS	313 000,00	374 629,52	550 850,00	237 850,00	76%
611912 Contrats de PS traitement Bois	598 000,00	532 638,58	415 000,00	-183 000,00	-31%
611913 Contrats de PS traitement Amiante	33 500,00	47 929,85	168 200,00	134 700,00	402%
611915 Contrats de PS traitement Plastique	70 000,00	47 717,67	181 500,00	111 500,00	159%
611919 Contrats de PS traitement Plâtre	67 000,00	76 318,74	30 000,00	-37 000,00	-55%
611901 Contrats de PS Ferraille		0,00	13 300,00	13 300,00	0%
611921 Contrats de PS traitement Souche		0,00	23 750,00	23 750,00	0%
611922 Contrats de PS traitement béton armé		0,00	0,00	0,00	0%
611923 Contrats de PS traitement briques plâtrières		0,00	127 500,00	127 500,00	0%
+ 012 Charges de personnel		0,00	0,00	0,00	0%

- Nouveau périmètre
- Reprise traitement total DV Smictom SE 35
- Nouveau marché CTVM Vitré
- Mise en place REB PMCB

45

M. BOCANDE indique que sur la partie déchetterie, on trouve les mêmes ordres de grandeur d'augmentation liées :

- à l'intégration du SMICTOM PDV

- au transfert du broyage à compter du 01 janvier 2025, initialement géré par le SMICTOM SE35, soit 250 000 € qui ont été transférés dans ce cadre-là.



Section de fonctionnement (projet BP)

Filières – Verre - JRM

DF Page 33-34

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
FILIERES	2 191 900,00	2 191 277,17	2 800 000,00	608 100,00	28%
65 Autres charges de gestion courante	2 191 900,00	2 191 277,17	2 800 000,00	608 100,00	28%
VERRE	45 200,00	22 921,11	39 500,00	-5 700,00	-13%
011 Charges à caractère général	45 200,00	22 921,11	39 500,00	-5 700,00	-13%
012 Charges de personnel		0,00	0,00	0,00	0%
JRM	26 000,00	28 865,32	75 200,00	49 200,00	189%
011 Charges à caractère général	26 000,00	28 865,32	75 200,00	49 200,00	189%

- Nouveau périmètre
- Rétrocession des recettes issues de la vente de matériaux CS et Déchèterie

- Recettes associées :

RF Détail par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var BP/BP
FILIERE	2 191 900,00	2 181 882,69	2 800 000,00	608 100,00	28%
70- Produits des services et ventes diverses	2 191 900,00	2 181 882,69	2 800 000,00	608 100,00	28%

46

Pour les filières Verre/JRM (Journaux, Revues, Magazines), M. BOCANDE souligne qu'il est prévu une enveloppe plus importante que l'an dernier, soit 2 800 000 €.

Pour le verre, l'explication du montant vous sera donnée avec la clé de répartition de la Redevance d'Equilibre.

Pour les JRM, il y a une augmentation du montant liée au transfert du SMICTOM PDV. En effet, les JRM de ce dernier sont traités à ALLAIRE : on considère donc que c'est directement les camions de collecte qui vont à ALLAIRE Mais, comme pour le SMICTOM DU PDF quand il venait directement à VITRE, on considère que le trajet de FOUGERES à VITRE c'est du transfert donc c'est pris en charge et mutualisé par S3T'ec. Par conséquent, là aussi il est considéré que le transfert de GUIGNEN à ALLAIRE c'est du transfert et non pas de la collecte (pas de notion de quai de transfert).

Mme DUSSOUS rappelle que les recettes filières sont rétrocédées à l'euro près, à chaque SMICTOM en fonction des tonnages.



Section de fonctionnement (projet BP)

Structure

DF Page 32

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
STRUCTURE	304 787,00	297 003,09	433 426,67	128 639,66	42%
011 Charges à caractère général	79 300,00	63 983,08	92 800,00	13 500,00	17%
012 Charges de personnel	139 760,00	147 756,53	143 670,00	3 910,00	3%
022 Dépenses imprévues		0,00		0,00	0%
042 Opération d'ordre	6 027,00	3 511,40	4 006,67	-2 020,34	-34%
65 Autres charges de gestion courante	29 700,00	31 752,08	42 950,00	13 250,00	45%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
68 Dotation aux provisions	50 000,00	50 000,00	150 000,00	100 000,00	200%

- Charges de personnel : service support
- Nouveau bureau
- **Provision pour risques sur la fin du marché DERICHEBOURG**

47

Sur la partie structure, la principale évolution ce sont les 150 000 € liés à la dotation provision. M. BOCANDE souligne il sera proposé aux délégués une délibération spécifique sur ce sujet juste après. Comme expliqué lors du dernier comité, il y a un contentieux qui a été ouvert par DERICHEBOURG sur l'exploitation de l'ancien centre de tri des emballages à VITRE, notamment lié au plan de licenciement qu'ils estiment qu'ils n'auraient pas dû avoir à prendre en charge intégralement. DERICHEBOURG a fait un mémoire auprès du Tribunal. S3T'ec a fait un mémoire en défense. Maintenant on attend le retour du Tribunal pour savoir si cela a lieu d'être jugé ou pas. Etant donné que DERICHEBOURG demande un remboursement de leur préjudice de l'ordre de 400 000 €, il était donc proposé de faire une dotation de provision à peu près pour 50% de ce risque.

M. LEFEUVRE demande qu'est-ce que DERICHEBOURG reproche à S3T'ec ? M. BOCANDE répond qu'il reproche que quand ils ont eu le marché d'exploitation du centre de tri, ils n'avaient pas prévu sur leur plan d'exploitation un plan de licenciement potentiel. Pour eux, c'est de la "perte sèche" puisqu'ils n'avaient pas prévu dans la rémunération.

Mme DUSSOUS souligne que c'est ce qu'ils mettent en avant. Le cabinet juridique qui prend en charge le mémoire de défense de S3T'ec a bien recouvert tout et il n'y a pas de souci sur ce sujet-là. Toutefois, il est prévu une provision.



Section de fonctionnement (projet BP)

Par pôle

DF par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var. BP/BP
COMMUNICATION	105 630,00	72 107,20	88 090,00	-17 540,00	-17%
CS	3 262 000,00	3 056 605,14	4 429 950,00	1 167 950,00	36%
DECHARGE	17 122,00	12 768,13	18 821,00	1 699,00	10%
OMR	7 128 930,00	6 490 824,97	8 600 517,32	1 471 587,32	21%
QUAI	610 717,00	525 256,39	669 815,67	59 098,67	10%
STRUCTURE	304 787,00	297 003,09	433 426,67	128 639,66	42%
DECHETERIE	4 490 500,00	4 171 271,68	6 141 950,00	1 651 450,00	37%
FILIERES	2 191 900,00	2 191 277,17	2 800 000,00	608 100,00	28%
VERRE	45 200,00	22 921,11	39 500,00	-5 700,00	-13%
LIBOURG		0,00	485 990,27	485 990,27	0%
BIODECHET	20 000,00	1 621,43	388 991,67	368 991,67	1845%
JRM	26 000,00	28 865,32	75 200,00	49 200,00	189%
Total général	18 202 786,00	16 870 521,63	24 172 252,59	5 969 466,59	33%

RF Détail par pôle	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CS	0,00	-10 487,00	0,00	0,00	0%
DECHARGE		0,00		0,00	0%
OMR	1 796 219,27	3 220 178,98	1 417 861,00	-378 358,27	-21%
QUAI		0,00		0,00	0%
STRUCTURE	13 085 666,73	13 093 420,92	18 379 048,11	5 293 381,38	40%
REPORT	1 129 000,00	1 129 000,00	1 519 393,48	390 393,48	35%
FILIERE	2 191 900,00	2 181 882,69	2 800 000,00	608 100,00	28%
LIBOURG	0,00	10 950,00	10 950,00	0,00	0%
BIODECHET		0,00	45 000,00	45 000,00	0%
Total général	18 202 786,00	19 613 995,59	24 172 252,59	5 969 466,59	33%

48



Section de fonctionnement (projet BP)

Par chapitre

DF Synthèse par chapitre	BP 2024	CA 2024	Exe CA/BP	BP 2025	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	14 473 950,00	13 370 964,31	92%	19 663 380,00	36%
012 Charges de personnel	254 820,00	241 077,73	95%	486 280,00	91%
022 Dépenses imprévues		0,00	0%		0%
042 Opération d'ordre	718 266,00	506 569,20	71%	917 032,59	28%
65 Autres charges de gestion courante	2 223 750,00	2 223 029,25	100%	2 845 100,00	28%
66 Charges financières	82 000,00	78 881,14	96%	110 460,00	35%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0%	0,00	0%
68 Dotation aux provisions	450 000,00	450 000,00	100%	150 000,00	-67%
Total général	18 202 786,00	16 870 521,63	93%	24 172 252,59	33%

RF Synthèse par chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Ecart BP/BP	Var BP/BP
002- Résultat reporté	1 129 000,00	1 129 000,00	1 519 393,48	390 393,48	35%
013- Atténuation de charges	500,00	996,60	500,00	0,00	0%
042- Opérations d'ordre	152 719,00	152 718,50	143 361,00	-9 358,00	-6%
70- Produits des services et ventes diverses	3 834 900,27	5 152 449,43	4 129 950,00	295 049,73	8%
74- Dotations, subventions, participations	13 085 666,73	13 085 667,00	18 379 048,11	5 293 381,38	40%
75- Autres produits de gestion courante		93 164,06		0,00	0%
76- Produits financiers		0,00		0,00	0%
77- Produits exceptionnels		0,00		0,00	0%
78- Reprise sur amortissement, et provisions		0,00		0,00	0%
Total général	18 202 786,00	19 613 995,59	24 172 252,59	5 969 466,59	33%

49

Dans le cadre de la synthèse de la section de fonctionnement Dépenses/Recettes, M. BOCANDE annonce une variation globale de 33%.



Programme d'investissement

Section d'invest. (BP)

DF Page 21 →

Programme d'investissement	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	NX CDTs	PROJECTIONS 2025	Ecart BP/BP	Var BP/BP
CDT	24 000,00				0,00	-24 000,00	-100%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
21-Immobilisations corporelles	24 000,00				0,00	-24 000,00	-100%
23-Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00	0%
CVED	2 944 411,79	406 012,27	856 019,42	2 012 730,00	2 868 749,42	-75 662,37	-3%
20-Immobilisations incorporelles	1 617 930,00	44 471,38	5 380,55	1 755 930,00	1 761 310,55	143 380,55	9%
21-Immobilisations corporelles	67 585,07	55 299,57	10 978,07		10 978,07	-56 607,00	-84%
23-Immobilisations en cours	1 258 896,72	306 241,32	839 660,80	256 800,00	1 096 460,80	-162 435,92	-13%
DECHARGE DE CORNILLE	6 000,00		16 779,60		16 779,60	10 779,60	180%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00		16 779,60		16 779,60	16 779,60	0%
23-Immobilisations en cours	6 000,00				0,00	-6 000,00	-100%
STRUCTURE	9 636,00	7 960,57	3 510,00	1 550,00	5 060,00	-4 576,00	-47%
20-Immobilisations incorporelles	5 704,00	4 378,80	650,00	350,00	1 000,00	-4 704,00	-82%
21-Immobilisations corporelles	3 932,00	3 581,77	2 860,00	1 200,00	4 060,00	128,00	3%
23-Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00	0%
CTVM	0,00				0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00				0,00	0,00	0%
BIODHT	0,00				0,00	0,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00				0,00	0,00	0%
QUAIF	2 017 588,84	1 950 185,79	23 569,74		23 569,74	-1 994 019,10	-99%
20-Immobilisations incorporelles	1 119,60				0,00	-1 119,60	-100%
21-Immobilisations corporelles	4 000,00	1 074,66			0,00	-4 000,00	-100%
23-Immobilisations en cours	2 012 469,24	1 949 111,13	23 569,74		23 569,74	-1 988 899,50	-99%
LIBOURG	0,00		47 289,00		47 289,00	47 289,00	0%
20-Immobilisations incorporelles	0,00		35 000,00		35 000,00	35 000,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00		0,00		0,00	0,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00		12 289,00		12 289,00	12 289,00	0%
QUAIVIL	0,00		52 000,00		52 000,00	52 000,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00		12 000,00		12 000,00	12 000,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00		40 000,00		40 000,00	40 000,00	0%
QUAIV	0,00		870 000,00		870 000,00	870 000,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00		870 000,00		870 000,00	870 000,00	0%
PFVIL	0,00		122 000,00		122 000,00	122 000,00	0%
21-Immobilisations corporelles	0,00		6 000,00		6 000,00	6 000,00	0%
23-Immobilisations en cours	0,00		116 000,00		116 000,00	116 000,00	0%
Total général	5 001 636,63	2 364 158,63	899 878,76	3 105 569,00	4 005 447,76	-996 188,87	-20%

Dans le cadre du programme d'investissement, voici les points principaux en 2025 :

- sur le CVED, la fin des travaux de modernisation, principalement sur le CVED
- le début du financement de l'UV2R puisqu'on démarre le financement en 2025 : le premier décaissement de 1 500 000 € est bien prévu sur 2025.
- sur la décharge de CORNILLE, on est sur des travaux d'aménagement et de remise aux normes de certains éléments, (regards, pompes, etc...)
- sur la partie structure, c'est surtout du petit matériel
- sur la partie quai de FOUGERES, comme présenté en amont par Mme BILLON, il y a eu une bonne exécution en 2024. L'enveloppe qui reste en 2025 est mineure.
- sur Libourg : travaux de réfection sur la station d'épuration et sur des ponts, à hauteur de des 47000€,
- Sur le quai du SMICTOM des PDV : travaux de réfection notamment sur la partie voirie,
- sur la partie VITRE : presse à balles et convoyeur lié à la presse à balles qui ont été intégrés dans ce programme d'investissement mais qui n'ont pas été mis en démarrage d'amortissement sur l'année 2025.
- Sur la plateforme biodéchets du SMICTOM des PDV : surtout sur les changements des membranes à l'intérieur des tunnels de la plateforme biodéchets.

DI par chapitre	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	NX CDTS	PROJECTIONS 2025
020- Dépenses imprévues	0,00				0,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 719,00	152 718,50		143 361,00	143 361,00
041- Opérations patrimoniales	78 289,00	51 013,72			0,00
13- subventions d'investissement	0,00				0,00
16- Emprunts et dettes assimilées	541 000,00	540 888,16		541 000,00	541 000,00
20-Immobilisations incorporelles	1 624 753,60	48 850,18	6 030,55	1 791 280,00	1 797 310,55
21- Immobilisations corporelles	99 517,07	59 956,00	30 617,67	889 200,00	919 817,67
23- Immobilisations en cours	3 277 365,96	2 255 352,45	863 230,54	425 089,00	1 288 319,54
27- Autres immobilisations financières	0,00				0,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	0,00				0,00
Total général	5 773 644,63	3 108 779,01	899 878,76	3 789 930,00	4 689 808,76

Ri par chapitre	BP 2024	CA 2024	RAR 2024	NX CDTS	PROJECTIONS 2025
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	718 266,00	506 569,20		917 032,59	917 032,59
041- Opérations patrimoniales	78 289,00	51 013,72			0,00
10-Dotations, fonds divers et réserves	740 537,05	740 609,20		1 379 080,48	1 379 080,48
13- Subventions d'investissement reçues	30 000,00		0,00		0,00
16- Emprunts et dettes assimilées	3 360 200,00	1 800 000,00		1 557 930,00	1 557 930,00
23- Immobilisations en cours	0,00				0,00
001- Solde d'exécution positif reporté N+1	846 352,58	846 352,58		835 765,69	835 765,69
Total général	5 773 644,63	3 944 544,70	0,00	4 689 808,76	4 689 808,76

51

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme BILLON pour présenter l'autorisation de programme.



Autorisation de programme

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (votée - révision)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025	Reste à financer pour 2025
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	2 349 608,28	65 391,72	-

52

Dans le cadre de la présentation du budget, S3T'ec doit aussi voter l'autorisation de programme pour le quai de transfert : au départ, l'autorisation de programme a été fixée à hauteur de 2 415 000 €. Aujourd'hui pour 2025, il reste à finaliser ces travaux à hauteur de 65 391,68 € : l'autorisation du programme sera prélevée à la fin de l'année.

	Projet BP 2025	
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés	24 172 252,59	22 652 859,11
Résultat de fonctionnement reporté		1 519 393,48
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 172 252,59	24 172 252,59
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés	4 689 808,76	3 854 043,07
Résultat d'investissement reporté		835 765,69
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 689 808,76	4 689 808,76

- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - 2 743 473,96€ :
 - 1 519 393,48 € en section de fonctionnement,
 - 1 224 080,48 € en section d'investissement.



Pour 2025, Il est proposé aux élus :

- un budget pour la partie Fonctionnement à hauteur de 24 172 252 €, avec un report à hauteur de 1 519 393 €.
- un budget pour la partie Investissement à hauteur de 4 689 808 €, avec un report comme évoqué tout à l'heure, à hauteur de 835 765 €.

Sur la partie Recettes en Structure, M. BOCANDE ajoute qu'il faut prendre en compte la Redevance d'Equilibre à hauteur de 18 379 000 €. Celle-ci sera détaillée dans le cadre du vote de la délibération sur la Redevance d'Equilibre juste après.

Mme DUSSOUS demande s'il y a des questions ?

Question 7– Affectation des résultats 2024

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le Comité Syndical,

- Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2024 :
Excédent global de fonctionnement 2024 de 2 743 473.96€,

Excédent global d'investissement 2024 de 835 765.69€,

- Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;
- Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE,

D'affecter les résultats de l'exercice 2024, comme suit :

- De constater un excédent de fonctionnement de 1 519 393.48€ à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2025 du budget primitif,
- D'affecter 1 224 080.48€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer la section d'investissement,
- De constater un excédent d'investissement 835 765.69€ à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2025 du budget primitif

Présents : 24
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

Question 8 – Ouverture/modification d'autorisation de programme

La Présidente expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°5 du Comité syndical en date du 20 Mars 2024, le Comité syndical a validé l'autorisation de programme proposée ainsi :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2024
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	400 497,15	2 014 502,85

Le Comité est invité à se prononcer sur les modifications d'autorisations de programme proposées :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (votée - révision)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025	Reste à financer pour 2025
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	2 349 608,28	65 391,72	-

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR L'EXECUTION DE LA MODIFICATION PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les modifications d'autorisations de programme proposées pour le quai de transfert, comme suit :

Numéro	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé (votée - révision)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025	Reste à financer pour 2025
1	Quai de transfert	2 653 333,00	- 238 333,00	2 415 000,00	2 349 608,28	65 391,72	-

- **AUTORISE** La Présidente, ou son représentant, à signer tous documents 'y rapportant.

Présents : 24 Pouvoir : 2 Nombre de votants : 26 Nombre de voix pour : 26 Abstentions : 0 Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

Question 9 – Dotation aux provisions pour risques et charges

La Présidente expose :

Vu la délibération n° 6 du 8 Novembre 2023 validant le passage à la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

En M57, en application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Par courrier reçu en date du 06/05/2024, de la part du cabinet d'avocats de la société DERICHEBOURG, portant sur une demande d'indemnisation par rapport au préjudice subit dans le cadre de la fermeture du centre de tri de VITRE,

Dans le cadre de la procédure intentée par ceux-ci, il est proposé de mettre en place une dotation aux provisions de l'ordre de 50% du montant de dédommagement demandé, à savoir la somme de 150 000€,

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE POSITIONNER SUR LA MISE EN PLACE D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'ANNEE 2025 A HAUTEUR DE 150 000 €, COMME PROPOSEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise en place d'une provision pour risques et charges au titre de l'année 2025, telle que présentée,
- **AUTORISE** La Présidente, sou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 24
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

Question 10– Vote du Budget Primitif 2025

La Présidente expose :

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2024,

Vu l'affectation des résultats 2024 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2025 présenté,

Le Comité Syndical,

- **Après avoir pris connaissance des documents budgétaires,**
- **Après en voir délibéré,**

A l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE :**
 - ❖ **DE voter les crédits au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement,**
 - ❖ **De valider le budget 2025,**
 - ❖ **De fixer la Redevance d'Equilibre appelée auprès des trois adhérents comme suit :**

Redevance d'équilibre globale	18 379 576 €
SMICTOM Pays de Fougères	5 740 359 €
SMICTOM SUD EST 35	8 042 381 €
SMICTOM Pays de Vilaine	4 596 836 €

- **AUTORISE La Présidente, sou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 24
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

Question 11 – Convention de Redevance d'Equilibre (intégration SPDV)

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts du Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les deux SMICTOMS adhérents.

Une convention a été signée entre les SMICTOMS adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement pour les années 2022-2026. (Délibération n°7 du Comité syndical en date du 17/2/2022, modifiée par la Délibération n°9 du Comité Syndical du 05/07/2023)

Au 1^{er} janvier 2025, le SMICTOM des Pays de Vilaine a transféré sa compétence traitement à S3T'ec.

Il est donc proposé de signer une nouvelle convention entre S3T'ec et ses adhérents afin d'intégrer le SMICTOM des Pays de Vilaine. (**Convention en Annexe**)

Mme DUSSEOUS laisse la parole à M. BOCANDE pour présenter le calcul de la Redevance d'Equilibre.



Convention de redevance d'équilibre

▷ Méthodologie de calcul :

> 1. Calcul de Redevance annuelle d'adhésion à S3T'ec :

La redevance annuelle d'adhésion à S3T'ec est calculée chaque année comme suit :

$$\triangleright R_n \text{ Adh} = T_n \text{ Adh} * \text{Pop}_{n-1}$$

Où :

- $R_n \text{ Adh}$ = est la redevance annuelle d'adhésion de l'année n
- $T_n \text{ Adh}$ = est le tarif annuel d'adhésion voté pour l'année n
- Pop_{n-1} = est la population référence Insee simple compte de l'année n-1

62



Convention de redevance d'équilibre

▷ Méthodologie de calcul :

> II.2. Calcul de la redevance annuelle de traitement par de flux de déchets pris en charge :

▷ La redevance annuelle de traitement par flux est calculée chaque année comme suit :

$$\triangleright R_n \text{ Flux} = T_n \text{ Flux} * \text{Tonnes Flux}_{n-1}$$

▷ Où :

$R_n \text{ Flux}$ = est la redevance annuelle de traitement à verser pour la prise en charge par S3T'ec du flux concerné (exemple : $R_n \text{ OMr}$, $R_n \text{ Emb}$, $R_n \text{ Papiers...etc.}$),

- $T_n \text{ Flux}$ = est le tarif annuel de traitement du flux concerné, voté pour l'année
- Tonnes Flux_{n-1} = est le tonnage du flux concerné pris en charge et traité par S3T'ec pour le compte de l'adhérent l'année précédente, n-1.

Le tarif annuel « $T_n \text{ Flux}$ » est calculé par contraction de l'ensemble des dépenses et recettes du Syndicat, nécessaires à la prise en charge et à la valorisation du flux de déchets concerné : marchés de traitement ou valorisation des déchets, marchés d'exploitation des outils de traitement des déchets, recettes de vente matériaux ou énergie associées, charges financières, opérations d'ordres affectées au flux concernés, études et recherches, honoraires, dépenses et recettes exceptionnelles associées, et ressources humaines au prorata du temps affecté au flux concerné.

63

▷ Critères de qualité des flux et application de Malus ;

▷ Commercialisation des matières recyclables :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, S3T'EC assure la commercialisation des matières recyclables pour l'ensemble de son territoire.

Les recettes générées par la vente des matières recyclables ne sont pas intégrées au calcul de la redevance d'équilibre. Les parties ont convenu qu'S3T'EC serve uniquement de boîte aux lettres, à savoir :

- Qu'il perçoit l'ensemble des recettes issues de la vente des matières recyclables collectées sur les SMICTOM.
- Qu'il reverse à l'euro - l'euro ces recettes aux SMICTOM.

III.1 Gestion de la commercialisation des matières recyclables :

S3T'EC gère en direct la relation avec les repreneurs, et devient l'entité signataire de l'ensemble des contrats de vente des matériaux, à l'exception de ceux liés au contrat CITEO, à savoir : VERRE, PLASTIQUES, CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES et CARTONS BRUNS.

S3T'EC est désormais destinataire de l'ensemble des bons de reprise des matériaux issus de la collecte sélective ou des déchèteries (y compris pour ceux liés au contrat CITEO).

▷ III.2 Modalités de versement aux adhérents :

A réception des bons de reprise des matériaux, S3T'EC émet les titres de recettes au fur et à mesure auprès des repreneurs.

Lorsqu'S3T'EC dispose de l'ensemble des données du mois, il procède au calcul des recettes de chaque adhérent en prenant en compte :

- le tonnage par flux identifié pour chaque adhérent,
- le prix moyen de reprise filière du mois considéré.

La répartition mensuelle calculée pour chacun, est ensuite transmise à chaque adhérent, qui émet un titre de recettes du montant dû.

S3T'EC reverse ensuite les sommes à chaque adhérent.



Sur les critères de qualité des flux et applications des malus, M. BOCANDE souligne que c'est le point de vigilance. Si jamais l'un des adhérents rencontre des difficultés sur un flux ou des problématiques de refus, de déclassement, il y aura des questions à se poser entre les adhérents sur l'affectation et la refacturation de ces déclassements. Pour l'instant, tout est mutualisé, donc même les refus sont mutualisés. Si cela venait à être vraiment très important chez un des adhérents, il y a une clause dans tous les cas qui faudrait appliquer.

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VILTRE) demande comment sont-ils identifiés ?

Mme DUSSOUS répond qu'il y a les caractérisations qui sont effectuées.

M. BOCANDE souligne qu'il y a bien une mutualisation des recettes dans le sens où on a des contrats de recettes qui vont être aussi parfois territorialisés, donc qui vont être redéfinis en fonction des différents territoires. A la fin on mutualise bien le coût à l'euro tonne et par contre, il est reversé à l'euro/euro aux adhérents.

M. BOUDET constate que c'est une convention qui va au-delà de la Redevance d'Equilibre, puisque on prend en compte la commercialisation des matières.

M. BOCANDE confirme que cette clause est dans la convention de Redevance d'Equilibre.

M. BOUDET souligne qu'historiquement, la Convention de Redevance d'Equilibre n'avait pas cette clause.

Mme DUSSOUS confirme. Cette clause "recettes des ventes des recyclables versées à l'euro/euro" a été ajoutée lors du transfert des déchetteries et des recettes afin de préciser que S3T'ec ne prenait pas de marge.

M. BOCANDE ajoute que les écosystèmes restaient bien au niveau des SMICTOMs.



Convention de redevance d'équilibre

▷ Prestations spécifiques :

- > Transfert du papier Fougères et Pays de Vilaine ;
- > Refacturation du suivi réglementaire du site de Libourg à S3T'ec

▷ Engagement de solidarité et d'exclusivité :

Dès lors qu'une nouvelle filière de traitement est créée par S3T'ec, co-jointement avec les adhérents, les adhérents s'engagent solidairement à apporter l'exclusivité du flux collecté sur leur territoire dans l'exutoire défini à cet effet par S3T'ec, et à œuvrer au sein de leurs territoires respectifs pour mettre en œuvre et collecter le flux concerné sur l'ensemble de la population définie conjointement avec S3T'ec, dans les temps impartis, et pendant toute la durée définie avec S3T'ec et les autres adhérents.



M. BOCANDE annonce que dans la convention de redevance d'équilibre, il y a aussi les prestations spécifiques : prestations spécifiques qui sont exécutées par les SMICTOMs mais qui sont de la compétence S3T'ec, sujets restant à la marge :

- la prise en charge du transfert du papier SMICTOM PDF jusqu'au 1er mai 2025 ; et pour le SMICTOM PDV, prise en charge du trajet du papier à ALLAIRE, considéré "traitement". Donc il y a une refacturation à S3T'ec de ces trajets.

- le suivi réglementaire du site de la Lande de Libourne. Le SMCTOM des PDV a un contrat global qui se termine en 2026. Pour des questions de simplification administrative, jusqu'à la fin du contrat, il y aura une refacturation du SMICTOM des PDV à S3T'ec sur le périmètre qui concerne le Site de la Lande de Libourg : soit 35 000 €/an

M. LEFEUVRE (DT BREAL SOUS VITRE) demande si à l'avenir S3T'ec aura tous les contrats de maintenance de tous les bâtiments ?

M. BOCANDE répond par l'affirmative. L'idée sera d'avoir un contrat global.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LE PROJET DE CONVENTION DE LA REDEVANCE D'EQUILIBRE, TEL QUE PRESENTE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la nouvelle convention de Redevance d'Equilibre intégrant le SMICTOM des Pays de Vilaine,
- **AUTORISE** La Présidente, sou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 24
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

Question 12 – Redevance d'équilibre

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre portant modification des statuts du Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire,

Pour équilibrer le Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT, une redevance doit être apportée par les trois SMICTOMS adhérents fixée au regard du budget primitif 2025 proposé.

Une convention a été signée entre les SMICTOM adhérents et le SYNDICAT DE TRAITEMENT afin de définir les conditions de répartition et de versement de la redevance d'équilibre nécessaire au financement du Budget du SYNDICAT DE TRAITEMENT pour les années 2022-2026.



Evolution de la RE

DF Page 22

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
ADMINISTRATION GENERALE :	184 240	457 012	362 217	521 517
OMR	3 913 959	4 191 416	4 825 980	6 488 858
BIODECHET	-	-	-	560 512
CS	2 368 561	3 215 474	3 361 770	4 350 688
VERRE	-	41 500	45 200	110 157
JRM	-	-	-	116 619
DECHETERIE	-	4 080 350	4 490 500	6 231 226
TOTAL	6 466 760	11 985 752	13 085 667	18 379 576
Evolution RE				5 293 909

Evolution de la RE de 40%

M. BOCANDE présente une Redevance d'Equilibres à 18 379 576 € en recettes pour 2025. Le calcul de la Redevance d'Equilibre prend en compte les évolutions en masse et en valeur sur les différents pôles (administration générale, OMr, bio déchets, Collecte Sélective, verre, JRM, déchetterie). Une fois ces éléments et ces montants déterminés, on vient regarder la population et les tonnages de sa chaque structure pour déterminer le montant de la redevance d'équilibre de chaque adhérent.



Evolution RE

	BP 2024	BP 2025
Adhésion S3TEC (à l'habitant)	1,61 €	1,66 €
Traitement OMR (à la tonne)	169,82 €	200,43 €
Traitement CS (à la tonne)	299,14 €	335,02 €
Traitement Verre (à la tonne)	4,72 €	7,90 €
Traitement JRM (à la tonne)		30,95 €
Traitement Biodéchet (à la tonne)		229,34 €
Traitement Déchèterie (à la tonne)	86,44 €	75,27 €
Redevance d'équilibre globale	13 085 667 €	18 379 576 €

56



Evolution redevance d'équilibre

DF Page 25

	BP 2024	BP 2025
Adhésion S3TEC (à l'habitant)	1,61 €	1,66 €
SMICTOM Pays de Fougères :	141 893 €	147 170 €
SMICTOM SUD EST 35	220 324 €	229 441 €
SMICTOM Pays de Vilaine		144 906 €
Traitement OMR (à la tonne)	169,82 €	200,43 €
SMICTOM Pays de Fougères	2 063 256 €	1 923 084 €
SMICTOM SUD EST 35	2 762 725 €	3 240 737 €
SMICTOM Pays de Vilaine		1 325 036 €
Traitement CS (à la tonne)	299,14 €	335,02 €
SMICTOM Pays de Fougères :	1 247 726 €	1 194 675 €
SMICTOM SUD EST 35	2 114 044 €	1 935 207 €
SMICTOM Pays de Vilaine		1 220 807 €
Traitement Verre (à la tonne)	4,72 €	7,90 €
SMICTOM Pays de Fougères	17 241 €	28 738 €
SMICTOM SUD EST 35	27 959 €	46 775 €
SMICTOM Pays de Vilaine		34 644 €
Traitement JRM (à la tonne)		30,95 €
SMICTOM Pays de Fougères	0 €	35 172 €
SMICTOM SUD EST 35	0 €	49 009 €
SMICTOM Pays de Vilaine		32 437 €
Traitement Biodéchet (à la tonne)		229,34 €
SMICTOM Pays de Fougères	0 €	229 €
SMICTOM SUD EST 35	0 €	2 064 €
SMICTOM Pays de Vilaine		558 218 €
Traitement Déchèterie (à la tonne)	86,44 €	75,27 €
SMICTOM Pays de Fougères	2 303 082 €	2 411 290 €
SMICTOM SUD EST 35	2 187 418 €	2 539 149 €
SMICTOM Pays de Vilaine		1 280 787 €

Redevance d'équilibre globale	13 085 667 €	18 379 576 €
SMICTOM Pays de Fougères	5 773 198 €	5 740 359 €
SMICTOM SUD EST 35	7 312 469 €	8 042 381 €
SMICTOM Pays de Vilaine		4 596 836 €

Variation (N)/(N-1)	
SMICTOM Pays de Fougères	-0,6%
SMICTOM SUD EST 35	10,0%

57

Sur l'évolution de la Redevance d'Equilibre, sur l'adhésion de S3T'ec, soit le coût à l'habitant, on passe de 1,61 € à 1.66 €. Il souligne que cela peut être contre intuitif parce que l'on a plus de population mais on a un coût à l'habitant qui augmente. Pourquoi ? Il rappelle que sur le projet de budget 2025 qui a été présenté tout à l'heure, il y a cette dotation aux provisions de 150 000 € pour le risque DERICHEBOURG qui est intégré dans la partie structure, et par conséquent intégré dans cette notion d'adhésion de coût à l'habitant.

Mme DUSSOUS fait remarquer que si l'on divise 150 000 € / 303 113, cela revient à peu près à 0,30 € / 0,32 € (0.49 €) par habitant.

Sur la partie ordures ménagères, on est sur un projet de budget qu'on ramène sur des tonnes de l'année précédente. Si l'on intègre le SMICTOM des PDV, on aura le contrat VEOLIA qui va venir aussi augmenter ce coût

là puisqu'on est sur des contrats de prestations externes, et c'est bien aussi l'objet de l'adhésion et de la mutualisation. Pour l'instant on est toujours sur des contrats externes qui sont un peu plus onéreux que le coût du traitement à l'UVE de VITRE.

Comme on vient diviser tout ça par les tonnages de l'année dernière, et que les tonnages de l'année dernière ont bien diminué, notamment avec le SMICTOM du PDF (diminution de 30 kilos/habitant en ordures ménagères). Mécaniquement on a un effet d'euro tonnes qui vient l'augmenter de manière assez significative aux alentours de 200€ la tonne. Ce qui ne veut pas dire que cela représente une augmentation pour chaque adhérent. Si les tonnages ont baissé, par exemple pour le SMICTOM du PDF, même si le coût à l'euro tonne augmente, son montant de coût de traitement lié aux ordures ménagères va quand même diminuer pour sa redevance d'équilibre en valeur absolue.

M. BOUDET ajoute que cela dépend de la valeur de l'unité par rapport au volume.

Pour la partie collecte sélective, M. BOCANDE souligne une différence par rapport à 2024. Les JRM étaient comptabilisés en 2024 dans la collecte sélective, les JRM ayant un coût plus faible. On ramenait des tonnages avec un coût très faible dans le Global, donc on venait diluer le montant de la collecte sélective sur plus de tonnes.

Sur le verre, la différence par rapport au BP 2024, sont 2 choses qui font augmenter les coûts :

- S3T'ec a repris la plate-forme Verre étant une de ses compétences. En effet, jusqu'ici la plateforme de VERRE était intégrée dans le marché de collecte du SMICTOM SE35 historiquement et celui-ci vient de relancer un nouveau marché de collecte.

- le démarrage, l'amortissement et le fonctionnement du quai de transfert de FOUGERES qui sont pris en compte sur cette année 2025.

Sur les JRM, c'est le transfert qui est pris en charge par S3T'ec.

Sur les biodéchets, il est fait le cumul de toutes les dépenses qui ont été présentées en amont sur le pôle Biodéchet plus la clé de répartition qu'on applique à la Lande de Libourg en fonction des tonnages. De plus, il y a la prise en compte des amortissements.

Aussi, sur 2025, les adhérents de VITRE et FOUGERES prévoient un déploiement de la collecte des biodéchets et donc un besoin de traitement. Or sur 2024 ils avaient très peu de tonnes. Par conséquent on a une dépense qui est visée sur 2025 mais qu'on vient diviser par des tonnages de 2024 qui étaient peu importants. Mathématiquement, on augmente le coût euro tonne.

Sur le traitement des déchetteries, il est constaté une baisse. Ceci est principalement lié à la filière bois. En effet, le SMICTOM SE35 rentre en opérationnel avec la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) PMCD (Produits et Matériaux de construction secteur Bâtiment). Sur 2025, il n'y aura plus de coût de bois pour le périmètre géographique du SMICTOM SE35, Par contre, les tonnes de 2024 sont toujours pris en compte : on prend les dépenses de 2025 qui sont prévues uniquement sur le SMICTOM PDF mais qu'on divise par le SMICTOM PDF plus SMICTOM SE35. Mathématiquement, on a un euro tonne qui vient diminuer là-dessus. Le coût du bois sera donc plus important sur l'année 2026.

La redevance d'équilibre doit être lue sur du moyen terme, sur plusieurs années pour qu'elle soit aussi représentative, bien lisible.

M BOCANDE annonce un montant de Redevance Spéciale par adhérent :

- de 5 740 359 € pour le SMICTOM du PDF
- de 8 042 381 € pour le SMICOTM du SE35
- DE 4 596 836 € pour le SMICTOM des PDV

Par rapport à la dernière fois, le montant de 18 379 576 €, était déjà présent à la dernière présentation mais par contre les équilibres entre les syndicats ont changé puisqu'on a aujourd'hui connaissance des tonnages définitifs, la population définitivement.

Par conséquent, on observe une stabilisation du montant de la Redevance d'Equilibre pour le SMICTOM PDF et une augmentation de 10% pour le SMICTOM SU35.

Pour information, le SMICTOM PDV a amené en valeur budgétaire pour le budget 2025 un montant d'environ 4 900 000 € (dépenses courantes plus les amortissements). En termes de comparaison, on peut partir de ce montant.



DF Page 26 →

COÛT DECHETERIE	BP 2024	BP 2025
ENCOMBRANT (A la tonne) :	209,80	202,35
SMICTOM Pays de Fougères :	1 460 208	1 479 788
SMICTOM SUD EST 35	1 468 810	1 307 184
SMICTOM Pays de Vilaine		682 528
GRAVAT (à la tonne) :	9,88	9,29
SMICTOM Pays de Fougères	55 881	47 071
SMICTOM SUD EST 35	100 119	94 877
SMICTOM Pays de Vilaine		42 753
BOIS (à la tonne) :	76,57	56,22
SMICTOM Pays de Fougères	376 571	246 012
SMICTOM SUD EST 35	221 440	168 988
SMICTOM Pays de Vilaine		-
DV (à la tonne) :	23,70	30,74
SMICTOM Pays de Fougères	215 470	275 012
SMICTOM SUD EST 35	33 530	376 690
SMICTOM Pays de Vilaine		226 549
PLATRE (à la tonne) :	181,57	126,72
SMICTOM Pays de Fougères	0	-
SMICTOM SUD EST 35	66 999	30 000,00
SMICTOM Pays de Vilaine		-
DDS (à la tonne) :	1 213,18	1 031,98
SMICTOM Pays de Fougères	133 450	151 741
SMICTOM SUD EST 35	179 551	238 120
SMICTOM Pays de Vilaine		160 989

COÛT DECHETERIE	BP 2024	BP 2025
CARTONS (à la tonne) :	20,26	45,56
SMICTOM Pays de Fougères	24 089	55 285
SMICTOM SUD EST 35	31 910	74 148
SMICTOM Pays de Vilaine		36 900
POLYSTYRENE (à la tonne) :	-	-
SMICTOM Pays de Fougères	-	-
SMICTOM SUD EST 35	-	-
SMICTOM Pays de Vilaine		-
AMIANTE (à la tonne) :	216,13	1 092,21
SMICTOM Pays de Fougères	12 319	111 405
SMICTOM SUD EST 35	21 181	56 795
SMICTOM Pays de Vilaine		0
SOUCHES (à la tonne) :	116,88	107,47
SMICTOM Pays de Fougères	0	0
SMICTOM SUD EST 35	18 000	23 750
SMICTOM Pays de Vilaine		0
BETON ARME (à la tonne) :	6,25	-
SMICTOM Pays de Fougères	0	-
SMICTOM SUD EST 35	1 000	-
SMICTOM Pays de Vilaine		-
PLASTIQUES RIGIDES (à la tonne) :	760,87	570,63
SMICTOM Pays de Fougères	25 109	40 491,98
SMICTOM SUD EST 35	44 891	162 823,87
SMICTOM Pays de Vilaine		-
FERRAILLE (à la tonne) :	-	4,06
SMICTOM Pays de Fougères	-	4 307,52
SMICTOM SUD EST 35	-	5 599,52
SMICTOM Pays de Vilaine		3 392,96
BRIQUES PLATRIERES (à la tonne) :	-	105,81
SMICTOM Pays de Fougères	-	-
SMICTOM SUD EST 35	-	-
SMICTOM Pays de Vilaine		127 500,00
TOTAL RE DECHETERIE	4 490 500	6 231 226
SMICTOM Pays de Fougères	2 303 082	2 411 290
SMICTOM SUD EST 35	2 187 418	2 539 149
SMICTOM Pays de Vilaine		1 280 787

M. BOCANDE présente que pour chaque flux il y a bien un coût :

- pour l'encombrant, un peu à la baisse, puisqu'il y a les nouveaux marchés de traitement qui ont été attribués en fin d'année dernière avec des prix revus à la baisse.
- pour les gravats, cela se stabilise ;
- pour le bois, comme évoqué en amont, il y aura beaucoup moins de dépenses sur le SMICTOM SE35 vu le déploiement de la REP PMCB ;

M. LEFEUVRE (DS BREAL SOUS VITRE fait remarquer qu'avec les REP les montants vont baisser.

M. BOCANDE répond que c'est l'objectif des REP.

M. BOCANDE souligne que la lecture budgétaire de la REP est importante. Par exemple si c'est une REP Financière, il y aura toujours le coût du traitement qui sera pris en charge par S3t'ec (exemple l'amiante, le plastique...). Donc S3t'ec aura toujours une dépense mais par contre les SMICTOMs percevront des recettes liées aussi à la partie traitement.

Mme DUSSOUS précise qu'il y aura un équilibre entre la dépense qui sera donnée pour le traitement et la récupération via les soutiens.

M. BOCANDE prend l'exemple de l'amiante, avec un effet un peu contraire du bois. Sur 2025, il est prévu chez les adhérents de faire plus de collecte d'amiante, notamment sur le SMICTOM PDFF et PDV. Par conséquent, les projections de dépenses sont plus importantes mais avec des tonnages 2024 qui étaient moins importants que ce qui sera exécuté en 2025. Mathématiquement, le coût à l'euro tonne est plus important.

Pour les déchetteries, le flux Développement sera sur la partie collecte sélective. La conséquence, notamment sur les recettes, vous l'aurez au niveau du SMICTOM mais cela ne sera pas visible au niveau de S3T'ec.

MME DUSSOUS complète en indiquant que ce sera reversé en soutiens CITEO.

M. BOCANDE ajoute qu'il y aura moins de recettes qui seront transitées vers S3T'ec mais les SMICTOMs auront plus de soutien CITEO qui vous seront transférés directement. C'est pour ça qu'il faut avoir cette lecture aussi globale des sujets sur certains flux.

Mme DUSSOUS suppose que chaque SMICTOM a dû avoir des soutiens bien plus importants cette année, liés à l'extension de la consigne de tri et dû au volume traité et trié chez PAPREC au RHEU. Les Directeurs des SMICTOMs confirment ces dires.

M. BOCANDE fait un point de référence sur l'étude de Finance Consult qui a permis d'aider à la décision pour l'intégration du SMICTOM DPV, puis l'impact du projet UV2R, et le complément par rapport à l'étude avec la DG FIP qui avait été réalisée aussi. Par conséquent, la Redevance d'Equilibre est présentée à 3 359 000 €, ce qui avait été projeté par Finance Consult. On était à 18 758 000 € donc on reste sur ce même ordre de grandeur, voire en dessous, mais par contre, ce qui a changé, c'est l'équilibre entre les syndicats.

M. BOUDET (DT FOUGERES) souligne que c'est cela qui est important. En effet, c'est important de connaître les évolutions des Redevances d'Equilibre, avec les variations et sur des budgets pluriannuels. Il faut prendre l'exemple de l'étude qui a été faite avec Finance Consult qui n'a pas pris en compte la baisse assez conséquente de la part des OMr du SMICTOM du PDF. A partir du moment où le point de départ n'est plus le même, automatiquement la répartition ne sera plus la même dans les années à venir.

M. STEPHAN (DT MONDEVERT) souligne que l'on ne connaissait pas l'impact des biodéchets derrière.

M. BOUDET confirme les dires.

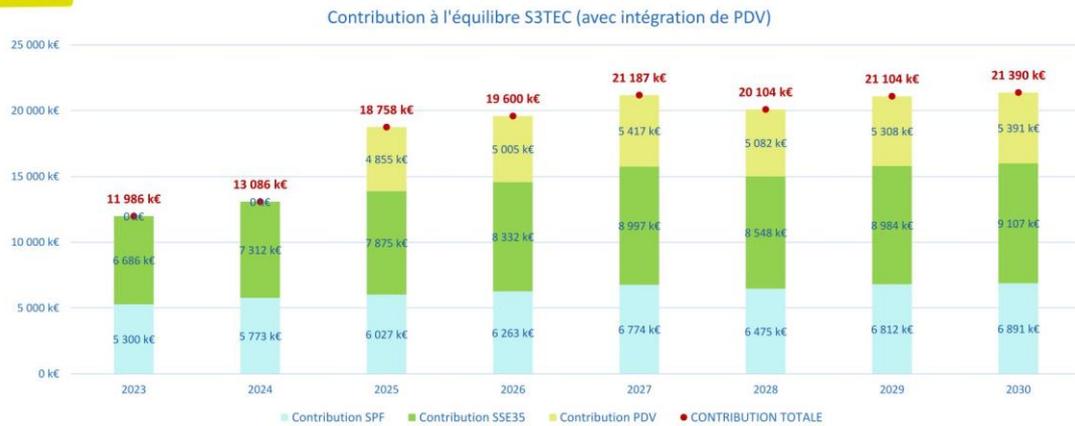
M. BOCANCE fait part, qu'au-delà des ordures ménagères, effectivement il y a le sujet des biodéchets, qui n'est pas encore développé au niveau de 2 SMICTOMs : donc quel impact cela aura ? Il faut travailler sur des projections mais c'est une inconnue. Le 2e élément, ce sont les déchetteries et les REP : ce qui sera mis en place dans les déchetteries aura aussi forcément un impact sur la Redevance d'Equilibre et sur les projections. Cela peut varier très vite.

M. STEPHAN (DT MONDEVERT) souligne que l'intérêt quand même c'est que la RE dépend complètement des politiques locales, de chaque syndicat, C'est important.

M. BOUDET confirme.



Evolution redevance d'équilibre



- Une projection d'exécution et non pas de budget ;
- Un équilibre entre les syndicats modifié ;
- Nécessite de remettre en place une projection 2030 = Avril 2025

59

Vu le Budget 2025,

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE L'ANNEE 2025.

Au vu des éléments présentés et après en avoir débattu,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE les tarifs pour l'année 2025 comme suit :**
 - ❖ Tarif adhésion- T Adh : 1.66€ TTC par habitant,
 - ❖ Tarif traitement des OMR- T OMr : 200.43 € TTC par Tonne entrante,
 - ❖ Tarif traitement des déchets recyclables- T Emballages : 335.02 € TTC par Tonne entrante,
 - ❖ Tarif traitement des déchets papier – T JRM : 30.95 € TTC par tonne entrante,
 - ❖ Tarif du verre : 7.9€ TTC par Tonne,
 - ❖ Tarif des Biodéchets : 229.34 € TTC par Tonne
 - ❖ Tarif par flux pour les déchets des déchèteries :

T Encombrant :	202.35 €/T
T Gravat	9.29 €/T
T Bois :	56.22 €/T
T Déchets Verts :	30.74 €/T
T Plâtre	126.72 €/T
T DDS :	1031.98 €/T
T Cartons	45.56 €/T

T Amiante	1092.21 €/T
T Souches	107.47 €/T
T Plastique Rigide et Souple	570.63 €/T
T Ferraille	4.06 €/T
T Briques Plâtrières	105.81 €/T

- Tarif de défraiement pour le transport des papiers au profit du SMICTOM du Pays de Fougères- T trans papiers : 15.84 € TTC par tonne transférée,
 - Tarif de défraiement pour le transport des papiers au profit du SMICTOM du Pays de Vilaine- T trans papiers : 54.58 € TTC par tonne transférée,
 - Tarif de défraiement pour le suivi règlementaire du site de la Lande de Libourg au profit du SMICTOM des Pays de Vilaine : 35 000 € TTC,
- **CHARGE** la Présidente, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 24
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

C – RESSOURCES HUMAINES

Question 13 – Adhésion convention CDG 35

La Présidente expose,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions. **(en Annexe)**.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la signature de la convention proposée par le CDG 35.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE PROPOSEE PAR LE CDG35 TELLE QUE PRESENTEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'autoriser la Présidente, à son représentant, à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Présents : 24
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,

Isabelle DUSSOUS

Question 14 – Mise à disposition du personnel au syndicat de traitement S3T'ec : convention de mise à disposition à intervenir avec le SMICTOM du Pays de Fougères

La Présidente expose,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts du Syndicat de Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire,

Dans le cadre de la construction du nouveau Centre de Transfert et de Valorisation Matière situé à Javené, les élus de S3T'ec ont acté la mise en place d'une exploitation du site en Régie, en lien avec les activités du SMICTOM des Pays de Fougères sur sa compétences collecte. En effet, le nouveau CTVM est situé à proximité immédiate de la déchèterie de Javené exploitée en régie pour le SMICTOM du Pays de Fougères.

Dans l'esprit de la construction de S3T'ec et dans un souci constant de travailler sur la mutualisation des biens et services, il est proposé à compter du 1^{er} Avril 2025, une mise à disposition du service déchèterie du SMICTOM du Pays de Fougères vers S3T'ec sur la base de 0.9 ETP.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme LEBRUMAN.

En préambule, Mme LEBRUMAN présente les différentes activités du nouveau Centre de Transfert à Javené en cours d'activité et qui sera complètement effectif au 1 avril 2025.

Pour son exploitation, il est nécessaire d'avoir un agent qui soit présent pour charger les camions.

Descriptions des activités

▷ Activités CTVM à Javené

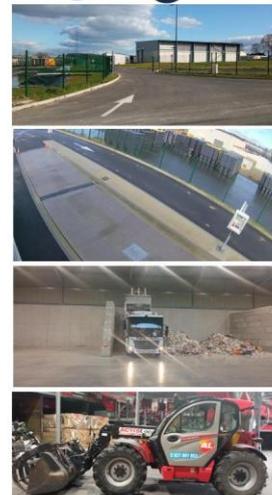
- > Vidage des bennes, camion grue et caissons (20 à 25/ jours)
- > Massification des déchets sur dalle
- > Opération d'affinage des papiers collectés en BAV : enlèvement des indésirables
- > Chargement des matériaux dans des gros porteurs, type FMA (3 à 6 par jours)

▷ Déchets acceptés

- > **Ordures ménagères résiduels** : 9 500 tonnes/an ,nb semi par semaine : 7
- > **Emballages ménagers légers** : 3 600 tonnes/an , nb semi par semaine : 7
- > **Papiers** : 1 200 tonnes/an, nb semi par semaine : 1
- > **Verre ménager** : 3 800 tonnes/an, nb semi par semaine : 3

▷ Equipements du site

- > Aire de déchargement couverte : 1 200 m²
- > Alvéoles externes de plain-pied : 2* 125 m²,
- > Pont bascule : 12 m
- > Locaux (bureau, stockage, sanitaire)
- > Chargeur



Mme LEBRUMAN précise que pour les papiers, une opération d'affinage sera réalisée par une entreprise d'insertion du Pays de Fougères qui viendra une fois par semaine enlever les indésirables grossiers avant l'expédition en direct vers la filière à GOLBEC.

M. BOUDET (DT FOUGERES) demande pourquoi on a 7 semis par semaine pour 360 tonnes d'emballages ménager et 3 semis par semaine pour 3800 tonnes de verre ? C'est une question de volume ?

Mme LEBRUMAN confirme. C'est une question de densité.

Description du site



Mise à disposition



▷ Mutualisation des moyens humains à compter du 1^{er} avril 2024

✓ Horaires :

- ▽ 8h30-11h00 / 14h30-17h30 ;
- ▽ 28h/semaine sur 52 semaines, soit 0,9 ETP à l'année

✓ Missions principales :

- ▽ Gerbage ;
- ▽ Chargements ;
- ▽ Entretien/Nettoyage Intérieur ;
- ▽ Entretien/Nettoyage Extérieur ;

✓ Autres Missions :

- ▽ Gestion des enlèvements
- ▽ Suivi des pesées (sujet ponctuel sur les arrivées papiers et verre).

▷ Concerne deux agents du service Déchèterie du SMICTOM du Pays de Fougères



Mme LEBRUMAN rappelle que le site se trouve dans la zone de l'Aumaillerie sur la commune de JAVENE, à proximité immédiate du SMICTOM du PDF. Le choix de l'implantation du site était pour avoir une proximité immédiate avec le lieu de garage des véhicules du SMICTOM qui collecte en régie.

L'objectif c'est que les camions viennent sur l'entrée du site, arrivent sur le pont bascule, déchargent dans les différentes alvéoles du bâtiment de 1200 m², sortent par la voie interne, repesent à vide et viennent ensuite en accès direct au SMICTOM du PDF pour laver leurs véhicules. Les semi-remorques viennent pour être chargés et ensuite ressortent pour être expédiés vers les différentes filières.

LA PRESIDENTE INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE DECHETERIE DU SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES VERS S3T'EC TELLE QUE PRESENTEE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- **D'adopter la mise à disposition du service déchèteries du SMICTOM du Pays de Fougères sur la base de 0.9 ETP conformément au projet de convention joint,**
- **De charger la Présidente de la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **D'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 22
Pouvoir : 2
Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

D- REVERTEC

Question 14 – Marché d'exploitation du Réseau de Chaleur REVERTEC de Vitré : attribution

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE

La Présidente expose :

La présente consultation a pour objet l'exploitation et la maintenance du réseau de chaleur de Vitré, dans son ensemble, tout au long de la durée du contrat

Les missions confiées au(x) Titulaire(s) et leurs spécifications techniques comprennent notamment :

- Les obligations du titulaire (suivi et contrôles règlementaire, documents d'exploitation, suivi de l'exploitation, délais d'intervention)
- Entretien des installations ;

Lieu d'exécution : le Réseau de Chaleur de Vitré situé 61, route des Eaux, 35500 VITRE.

PROCEDURE DU MARCHÉ :

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Le présent marché vise la réalisation d'une prestation de service.

Les variantes libres à l'initiative du candidat sont autorisées.

- Date de parution : 23/12/2024, (Mégalis, BOAMP, JOUE)
- Date de remise des offres : 20 février 2025 à 12h00.
- Montant estimatif du contrat : 332 500 € HT,

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

- 09323000-9 : Chauffage urbain
- 50500000-0 : Services de réparation d'entretien de pompes, de vannes, de robinets, de conteneurs en, métal et de machines
- 50512000-7 : Services de réparation et d'entretien de vannes

DUREE DU CONTRAT :

La durée du présent contrat s'étend du 01/07/2025 au 31/12/2027 renouvelable deux fois 6 mois.

2 offres reçues : IDEX ENERGIES et DALKIA

ANALYSE DES OFFRES :

Le jugement des offres des candidats retenus après analyse des pièces relatives à la candidature sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-4 ; R. 2152-1 et R. 2152-2 du CCP.

Les critères retenus, pondérés, pour le jugement des offres sont présentés ci-après :

• Pondération critère technique	60%
• Pondération critère prix	40%

Considérant la réunion de la CAO/CMAPA, réunie le 20 mars 2025, afin d'analyser les offres reçues,

Au vu des éléments qui seront présentés,

le Comité syndical sera invité à autoriser la Présidente à signer et notifier le marché à intervenir avec l'entreprise retenue, ainsi que tout document s'y rapportant notamment ceux relatifs à l'exécution du marché.

Le marché a été déclaré sans suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame DUSSOUS clôt la séance.

Le 20/03/2025

La Présidente S3T'ec,

Isabelle DUSSOUS

Le Secrétaire de séance,

Serge BOUDET